

**SCOT**  
GRAND LIBOURNAIS

Pôle Territorial  
du Grand Libournais  
05 57 181 0035



## Résumé non technique



# SOMMAIRE



<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>7</b>
<b>2</b>	<b>TERRITOIRE ET CONTEXTE .....</b>	<b>8</b>
<b>3</b>	<b>ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>10</b>
3.1	RESSOURCES NATURELLES.....	10
3.2	ENERGIES ET EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE.....	11
3.3	RISQUES ET NUISANCES.....	12
3.4	MILIEU NATUREL.....	13
3.5	PAYSAGE ET PATRIMOINE .....	15
3.6	CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ..	18
<b>4</b>	<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL .....</b>	<b>19</b>
4.1	UNE DEMOGRAPHIE ACTIVE.....	19
4.2	UNE OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS IMPORTANTE, MAIS SECTORISEE.....	20
4.3	LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI.....	21
4.4	MOBILITES ET INFRASTRUCTURES : LES MECANISMES DE LA MUTATION TERRITORIALE.....	22
4.5	STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT URBAIN .....	23
4.6	HABITAT ET CROISSANCE.....	24
4.7	L'ARMATURE TERRITORIALE .....	25
<b>5</b>	<b>PRÉSENTATION DU PROJET DE SCOT .....</b>	<b>26</b>
5.1	UNE CONSTRUCTION ETABLIE A PARTIR DE 3 SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT.....	26
5.2	LE CONTENU DU SCENARIO RETENU POUR CONSTITUER LE PROJET .....	27
5.3	LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES .....	28
5.4	LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS.....	31
<b>6</b>	<b>ARTICULATION DU SCOT AVEC LES PLANS, SCHÉMAS, PROGRAMMES .....</b>	<b>34</b>
<b>7</b>	<b>ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PRÉVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉES .....</b>	<b>34</b>
<b>8</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI .....</b>	<b>38</b>



## **AVERTISSEMENT :**

***Ce document de synthèse ne prétend pas remplacer les études complètes, auxquelles le lecteur sera prié de se rapporter, s'il souhaite approfondir certains aspects.***

# **1 PREAMBULE**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été mis en place par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) 13 décembre 2000 et modifié par les différentes lois portant sur l'urbanisme réglementaire qui l'on suivi jusqu'à la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) promulguée en mars 2014.

Ce document de planification a pour objectif d'assurer un développement du territoire cohérent et respectueux de l'environnement.

Le SCoT se veut d'abord un projet commun, outil de prospective à 15 ans, expression d'une vision partagée de ce que sera le Grand Libournais de demain. Il s'agit d'un document d'urbanisme qui anticipe l'avenir dans de nombreux domaines (logement, emploi, économie, transports, agriculture, environnement...) et traduit le projet de l'ensemble des communes du SCoT en matière d'aménagement du territoire.

Conformément à l'article L122-1-1 du Code de l'Urbanisme, le contenu du Schéma de Cohérence Territoriale se décline en plusieurs documents :

- Le Rapport de Présentation, qui comprend le diagnostic du territoire et l'évaluation environnementale.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

## 2 TERRITOIRE ET CONTEXTE

Le territoire du **Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Libournais (SCoT)**, élaboré sous la responsabilité du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Libournais, qui a pris la suite du Syndicat Mixte de Pays du Libournais depuis juin 2015, se compose de plusieurs entités :

- **La Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) ;**
- **L'ensemble des communautés de communes du Brannais, du Canton de Fronsac, de Castillon-Pujols, du Grand Saint-Emilionnais, du Pays Foyen et du Sud Libournais.**

Le Grand Libournais connaît un développement influencé, à l'Ouest, par celui de l'agglomération bordelaise, et dans une moindre mesure, à l'Est par celui de Bergerac : croissance démographique continue et soutenue, mutations économiques, ... Loin d'être homogènes, ces évolutions induisent contrastes démographiques, sociaux et économiques. Les transformations fonctionnelles et spatiales observées interrogent chaque entité territoriale composant le Grand Libournais, face aux perspectives d'une poursuite de la croissance démographique dans les années à venir, et d'un renforcement des liens avec les territoires voisins.

Les enjeux du SCoT du Grand Libournais sont donc multiples. Ils sont autant liés à son positionnement géographique, entre deux agglomérations importantes d'Aquitaine et aux dynamiques qui en résultent ; qu'à la présence d'importants axes de communication. Ils sont aussi liés aux dynamiques démographiques observées, aux évolutions économiques récentes, ainsi qu'aux potentialités et à la présence d'un cadre de vie préservé, symbolisé notamment par deux classements UNESCO<sup>1</sup>, qui confère au Grand Libournais une réelle attractivité, en même temps qu'ils l'obligent en termes de modalités de développement.

Dès lors, le Grand Libournais est confronté à des choix, quant à ses futurs modes de développement, s'il veut prendre en compte les besoins des populations, et préserver un environnement, à la fois attractif et fragile.

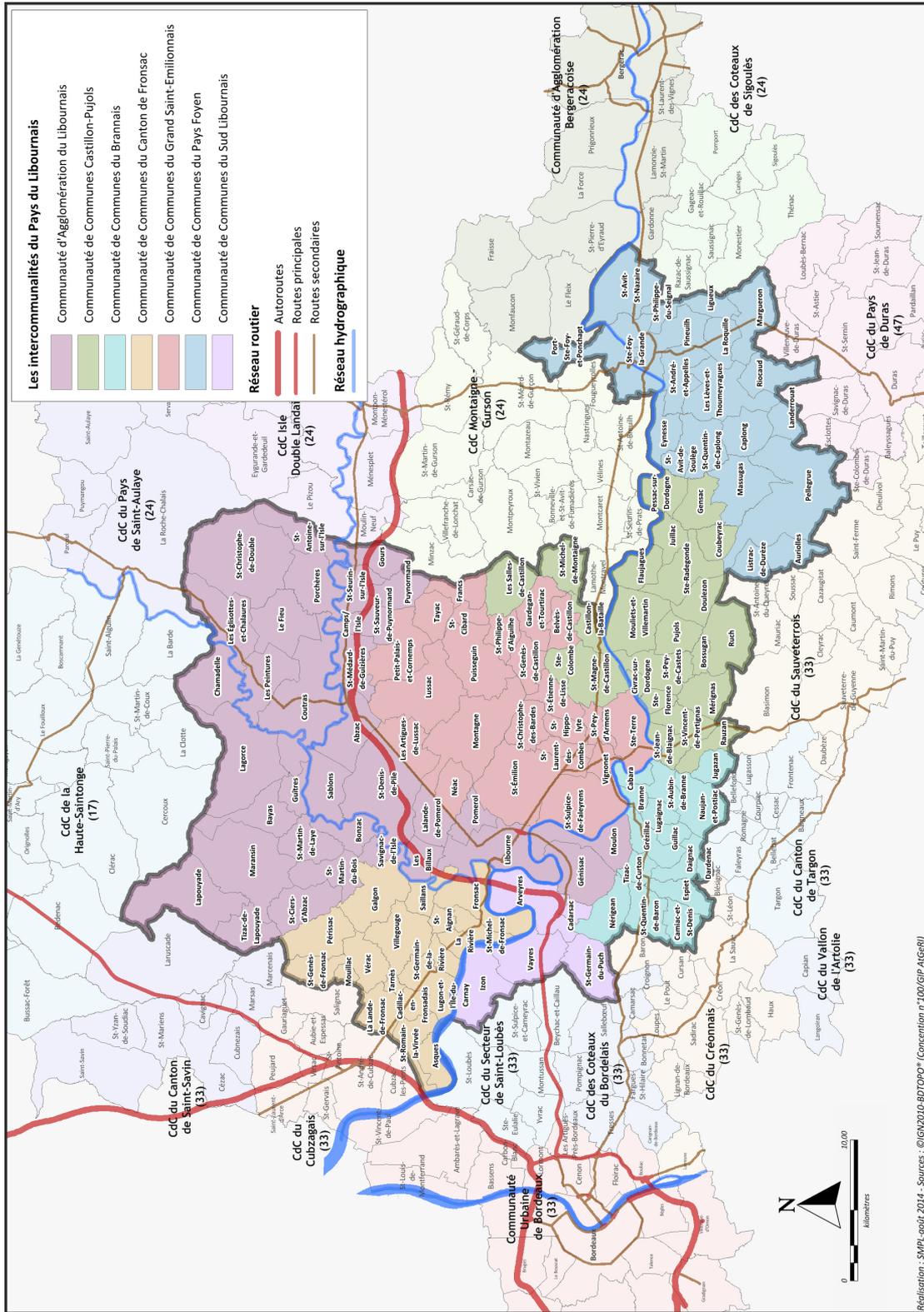
C'est ce qui motive la volonté d'engager le territoire dans une dynamique de projet partagé.

La volonté est ici d'affirmer une identité territoriale, entre Bordeaux et Bergerac, avec un SCoT acceptant de participer à la croissance démographique résultant de l'attractivité de la région Aquitaine du département de la Gironde, et particulièrement de l'agglomération bordelaise ; et cela en tendant vers une plus grande maîtrise du développement, garante de cette identité territoriale.

Au-delà, il s'agit également de positionner le Grand Libournais comme pôle de développement d'équilibre majeur girondin, adossé à une ville centre Libourne, deuxième ville de Gironde (hors agglomération bordelaise), tant par la population que par le nombre d'emplois qu'elle concentre.

---

<sup>1</sup> 1. Classement en 1999 des 8 communes de l'ancienne Juridiction de Saint-Emilion (Saint-Christophe-des-Bardes, Saint-Emilion, Saint-Etienne-de-Lisse, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Pey-d'Armens, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Vignonet,) au Patrimoine Mondial de l'Humanité au titre de paysages culturels.  
2. Intégration en 2012 du bassin de la Dordogne au réseau mondial des réserves de biosphère.



Realisation : SMP/ea&t 2014 - Sources : ©IGN2010, BDTopo\* (Convention n°100/GIP ALGE/R)

## 3 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### 3.1 Ressources naturelles

Le Grand Libournais est marqué par **un réseau hydrographique dense**. Les trois principaux cours d'eau sont la Dordogne, l'Isle et la Dronne. La qualité des eaux y est majoritairement qualifiée de « moyenne » (sur le critère écologique).

L'essentiel de l'eau potable provient des nappes souterraines, largement exploitées.

**Les enjeux majeurs liés à la ressource en eau sont :**

- **Économiser l'eau des nappes souterraines de l'Éocène :**
  - **Par une politique prioritaire d'optimisation des usages :** réduction des pertes au pompage et en distribution (diagnostic, renouvellement de réseaux, recherche de fuites ...), maîtrise des consommations, optimisation des usages de l'eau par les collectivités (mise en place de matériel hydro-économiques, récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des terrains de sport ou des espaces verts...) et promotion des économies (sensibilisation ...)
  - **En appliquant les contraintes de gestion imposées par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Nappes profondes » de la Gironde :**
    - Réduction impérative des prélèvements dans les unités de gestion déficitaires (dont les deux tiers Sud du territoire du SCoT) ;
    - Pas d'augmentation des prélèvements autorisés dans les unités de gestion à l'équilibre ;
    - Augmentation des prélèvements possibles (en fonction du plafond autorisé) dans les unités de gestion non déficitaires ;
    - Les collectivités souhaitant accueillir de nouveaux habitants devront s'engager à rechercher des solutions de substitution en dehors des nappes déficitaires ou, à défaut, à réduire les pertes dans leur réseau (diagnostic et renouvellement du réseau) et à améliorer la performance de leur usage de l'eau sur le domaine public.
- **Prendre en compte la présence des périmètres de protection de captages d'alimentation en eau potable dans toute réflexion d'aménagement du territoire.**
- **Appréhender le développement urbain du territoire en tenant compte des contraintes liées à la capacité d'alimentation en eau potable, ainsi qu'à la gestion des eaux usées (capacité des STEP).**
- **Rappeler dans les documents d'urbanisme communaux, en vue d'une meilleure prise en compte de cette thématique :**
  - Les orientations et mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne sur le territoire ;
  - L'état des masses d'eau et les objectifs de qualité ;
  - La cartographie des zones à dominante humide, en vue de préserver les zones d'expansion des crues.
- **Améliorer la qualité des eaux de surface :**
  - Diminuer la pression exercée par l'activité viticole, en continuant à encourager une utilisation raisonnée des pesticides ;
  - Limiter encore la pression domestique en améliorant l'assainissement non collectif et les rendements de traitement des stations d'épuration des eaux usées, en réalisant des travaux pour la mise en place de réseaux en séparatif, avec une attention particulière en amont des zones de baignade ;
  - En cas de mauvais fonctionnement de la station d'épuration, ne pas augmenter les rejets ou recommander des zones de dissipation.

- **Développer la maîtrise foncière des collectivités pour permettre une agriculture à faibles intrants dans les périmètres de protection où l'activité n'est pas règlementée.**

**Concernant les carrières, le Grand Libournais est identifié dans le Schéma départemental des carrières de Gironde comme secteur de développement de la ressource, essentiellement pour les gravières. Ainsi, l'extraction de matériaux et l'économie locale associée doivent être maintenues sur le territoire, tout en maîtrisant les enjeux environnementaux.**

Face à la raréfaction de la ressource, une réponse au déficit en matériaux de construction consiste à **promouvoir la construction de bâtiments économes en ressources et à valoriser l'emploi des matériaux recyclés, a minima, dans les projets publics.**

## 3.2 Energies et émissions de gaz à effet de serre

L'analyse globale de la situation mondiale du XX<sup>ème</sup> siècle envisage un accroissement de la demande énergétique et des émissions de CO<sub>2</sub>, jusqu'à 60 % à l'horizon 2030. Si l'on s'en tient au niveau actuel de la consommation globale, les réserves pourraient bien être épuisées dans moins de 100 ans.

Ce constat montre **l'effort qui reste encore à fournir dans le département pour atteindre les objectifs du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) d'Aquitaine, d'ici huit ans.** La réponse à ses objectifs viendra donc d'un **recours à un « mix énergétique »** s'appuyant sur différentes sources d'énergies renouvelables disponibles en Gironde et encore trop peu représentées sur le territoire du SCoT.

**Les enjeux liés à la maîtrise de l'énergie sur le territoire sont :**

- **Réduire les consommations énergétiques :**
  - Promouvoir les constructions neuves à haute qualité environnementale et énergétique (matériaux, isolation, orientation, intégration paysagère, énergies renouvelables),
  - Promouvoir la réhabilitation des bâtiments anciens.
- **Étudier les possibilités d'alimentation des constructions neuves par la production d'énergie renouvelable.**
- **Organiser le territoire et les flux de déplacement pour réduire les consommations d'énergie** (favoriser l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle, favoriser les filières courtes pour les matières premières et les déchets, développer l'urbanisation à proximité des équipements publics et des infrastructures de transports collectifs ...).
- **Promouvoir la géothermie très basse énergie et le solaire thermique**, au potentiel d'équipement important pour les particuliers et les collectivités.
- **Faire émerger des projets « énergies renouvelables » : éoliens et photovoltaïques.**
- **Prendre en compte la protection des espaces naturels et agricoles au regard des projets potentiellement consommateurs d'espace** (éoliennes, fermes photovoltaïques).
- **S'impliquer dans le caractère démonstratif des bâtiments à « énergie positive » (BPOS)** sur l'ensemble des projets publics.
- **Mettre en place des mesures incitatives pour les particuliers** : exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements économes en énergie ...

## 3.3 Risques et nuisances

La qualité de l'air est globalement qualifiée de « bonne » sur le territoire par l'AIRAQ (l'Association Agréée chargée de la surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine). Deux communes sont classées en « **zones sensibles** » à la **qualité de l'air** dans le SRCAE d'Aquitaine : **Libourne** et **Arveyres**. Dans ces zones, les actions destinées à prévenir ou réduire la pollution atmosphérique doivent être renforcées.

Un certain nombre de communes est visé par le **classement sonore des infrastructures de transports terrestres** : quinze communes sont concernées par la **RN 89**, trois par la **RD 1089**. Le bruit engendré par l'autoroute **A 89** est également à prendre en compte. Le territoire est aussi concerné par le **Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome « Libourne – Les-Artigues-de-Lussac »**.

Trois syndicats assurent la collecte sélective et le traitement des déchets ménagers sur le territoire du SCoT. Les performances de tri et de valorisation des emballages ménagers répondent aux objectifs nationaux et les équipements de traitement respectent les normes en vigueur. Les déchets résiduels non valorisables sont dirigés vers deux centres de stockage des déchets ultimes pour une valorisation énergétique. Le **tonnage d'ordures ménagères enfouies est en diminution** sur l'ensemble du territoire, répondant ainsi aux objectifs du **plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés**.

**Les enjeux liés au cadre de vie sont :**

- **Renforcer les orientations destinées à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique dans les zones classées « sensibles » par le SRCAE ;**
- **Éloigner les activités bruyantes des zones habitées ;**
- **Réduire la production de déchets à la source.**

Les **risques naturels et technologiques** conditionnent fortement l'urbanisation et son développement éventuel sur le territoire. Afin de réduire les dommages lors de la survenue de certains aléas, il est nécessaire d'**identifier les zones à risques et de diminuer la vulnérabilité des zones déjà urbanisées en leur sein** (gestion du risque dans l'aménagement).

**La plupart des communes du territoire du SCoT est concerné par au moins un risque majeur.**

On identifie sur le territoire les risques suivants :

- Risques naturels :
  - Inondation : par débordement de cours d'eau ou par remontée des nappes phréatiques ; différents plans ou programmes sont engagés sur le territoire afin de réduire ces risques et l'exposition des populations ;
  - Mouvement de terrain : glissement de terrain, retrait-gonflement des argiles, effondrement de carrières ;
  - Sismicité ;
  - Feux de forêt ;
  - Tempêtes ;
- Risques technologiques :
  - Transport de matières dangereuses ;
  - Rupture de barrage.

**Les enjeux liés aux risques majeurs sont :**

- **Prendre en compte les périmètres de risques naturels dans la dynamique d'urbanisation et d'aménagement** pour ne pas aggraver l'exposition des populations et des biens aux risques majeurs ;

- **Maintenir la morphologie naturelle des cours d'eau, préserver les zones d'expansion des crues et les ouvrages de protection (levées) des zones urbaines**, dans le cadre des aménagements, conserver une zone immédiate en arrière de la digue où aucune extension d'urbanisation n'est possible ;
- **Réduire le risque inondation en aménageant des zones d'expansion des crues, en réduisant l'imperméabilisation et en gérant le ruissellement des eaux pluviales dans les zones imperméabilisées ;**
- **Lors de réhabilitations en zone à risque d'inondation, réhabiliter en réduisant la vulnérabilité au risque inondation**, et plus particulièrement dans les zones les plus exposées.

## 3.4 Milieu naturel

La diversité des milieux et leurs richesses confèrent au territoire des qualités environnementales certaines qu'il convient de préserver. **Plusieurs sites font, en effet, l'objet de zonages à portée réglementaire, soulignant les enjeux du territoire :**

- **10 sites Natura 2000 ;**
- **Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope ;**
- **Deux Espaces Naturels Sensibles.**

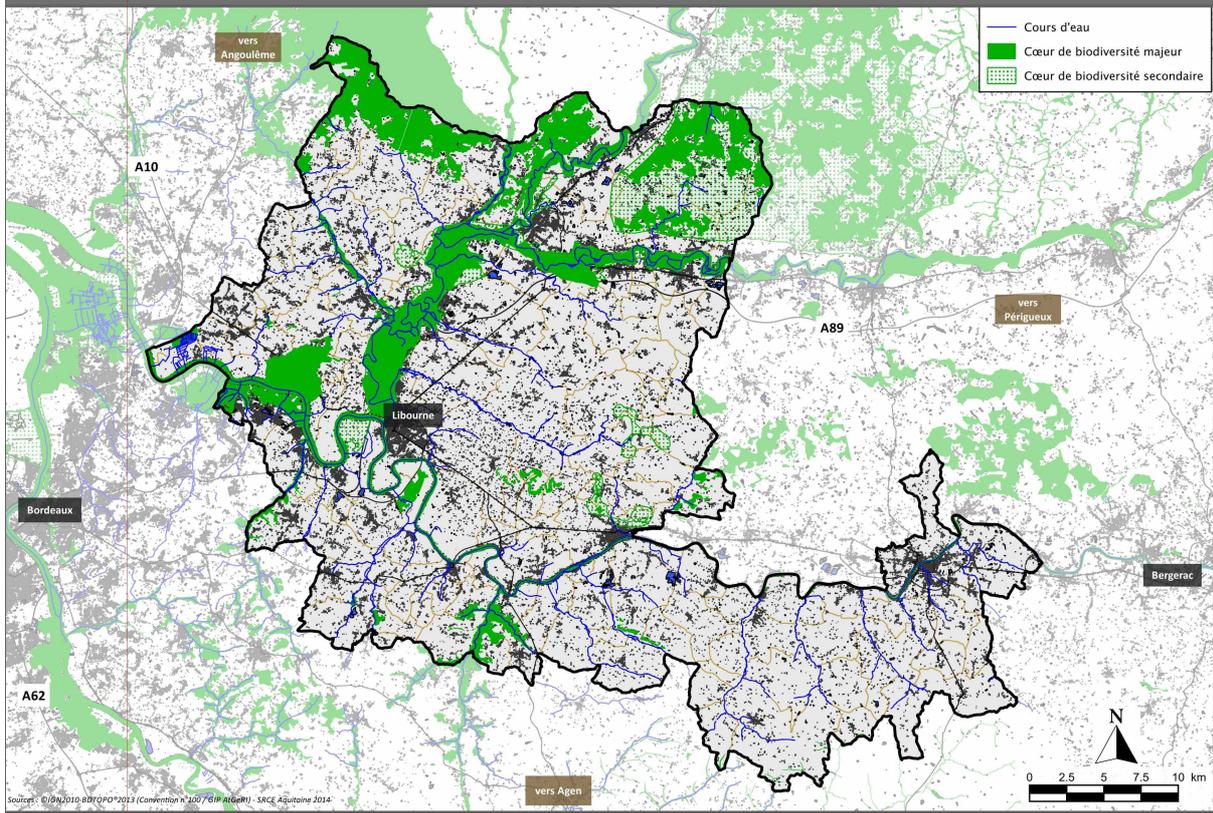
**Une Trame Verte et Bleue a été définie** sur le territoire. On y distingue :

- **Les « cœurs de biodiversité majeurs »** : ce sont des espaces naturels remarquables ayant une valeur écologique reconnue ;
- **Les « cœurs de biodiversité complémentaires »** : ce sont des espaces naturels d'importance patrimoniale moindre que les cœurs de biodiversité majeurs, mais présentant une richesse faunistique et floristique reconnue à l'échelle du Grand Libournais.
- **Les corridors écologiques** : ce sont des zones de passages, pour un groupe d'espèces, entre plusieurs milieux naturels.

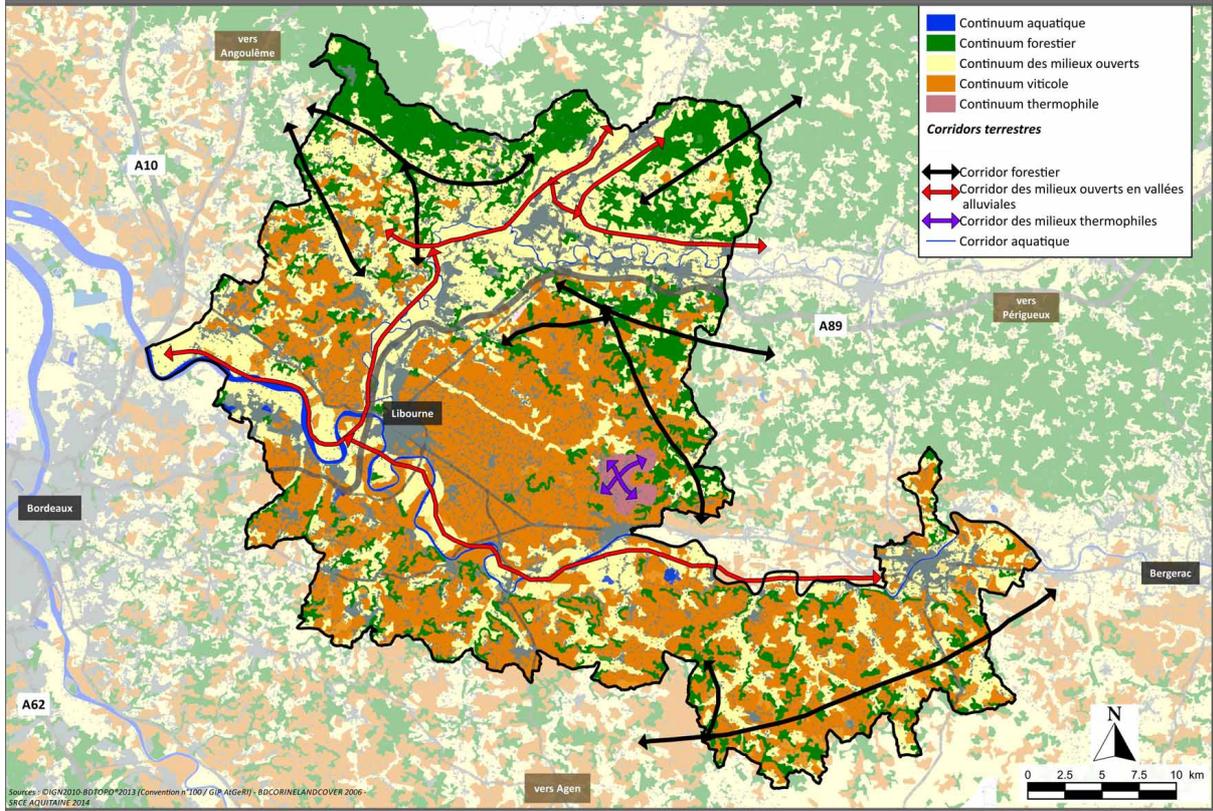
**Les enjeux liés au milieu naturel sur le territoire sont :**

- **Protection et mise en valeur des zones d'intérêt écologique :**
  - Les zones de très fort intérêt écologique : Les trois rivières (Dordogne, Isle et Dronne) et leurs berges, les principaux boisements ;
  - Les zones de fort intérêt écologique : les zones humides, les secteurs de prairies et de bocage, les coteaux calcaires ...
- **Les enjeux transversaux :**
  - Maîtrise de l'urbanisation à proximité des vallées et au niveau des coteaux encore boisés ;
  - Promotion d'une agriculture plus garante des écosystèmes ;
  - Préserver des principaux boisements ;
  - Maintien des corridors écologiques et restauration des continuités.

### CARTE DE LOCALISATION DES CŒURS DE BIODIVERSITE



### CARTE DE LOCALISATION DES CONTINUUMS ÉCOLOGIQUES



## 3.5 Paysage et patrimoine

**Quatre grandes entités paysagères** se distinguent :

- Les paysages de vallées ;
- Les paysages boisés ;
- Les paysages viticoles de l'arrière-pays ;
- Les paysages urbains.

**Le patrimoine immobilier protégé de l'arrondissement de Libourne représente 16 % des édifices protégés du département de la Gironde et près de 6 % de ceux de la région Aquitaine. Saint-Émilion a reçu le label du patrimoine mondial décerné par l'UNESCO.**

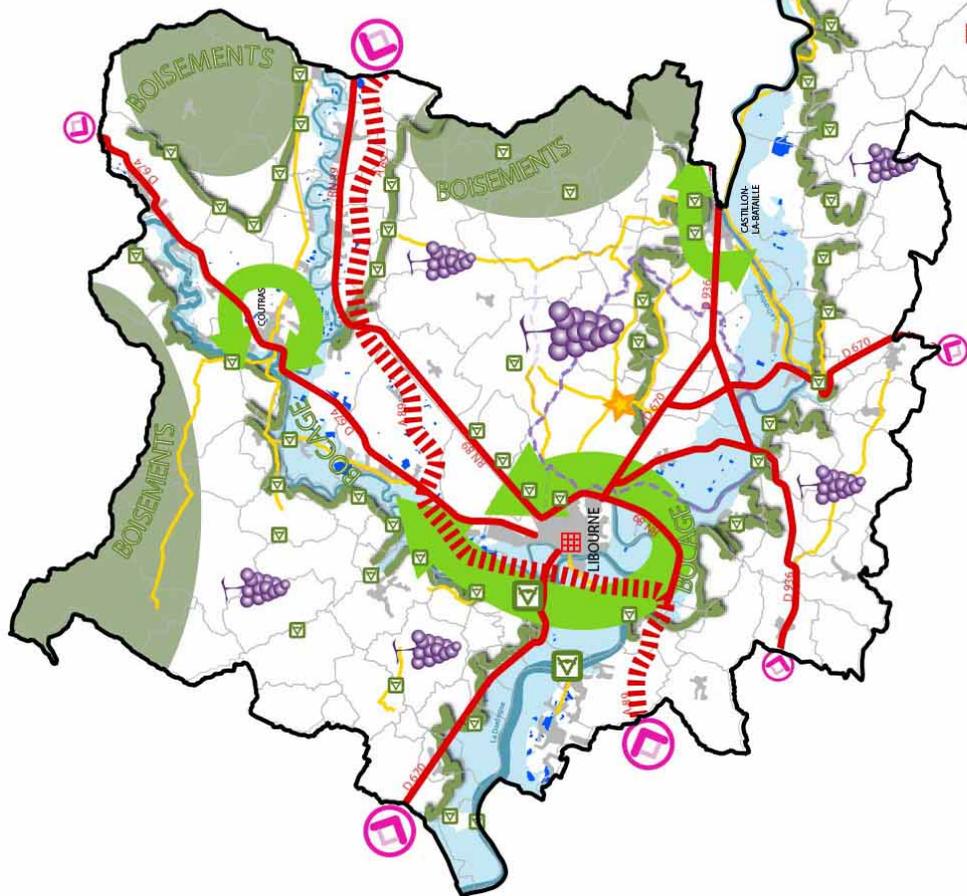
**Les éléments que les documents d'urbanisme et tout projet susceptible d'impacter doivent prendre en compte sont :**

- **Les vallées et l'eau ;**
- **Les coteaux, le Tertre de Fronsac et les autres expositions panoramiques ;**
- **Les principaux axes de déplacement ;**
- **La vigne et les autres occupations du sol ;**
- **Le patrimoine bâti ;**
- **L'urbanisation.**

## DES PAYSAGES NATURELS AGRICOLES ET VITICOLES SOUS PRESSION

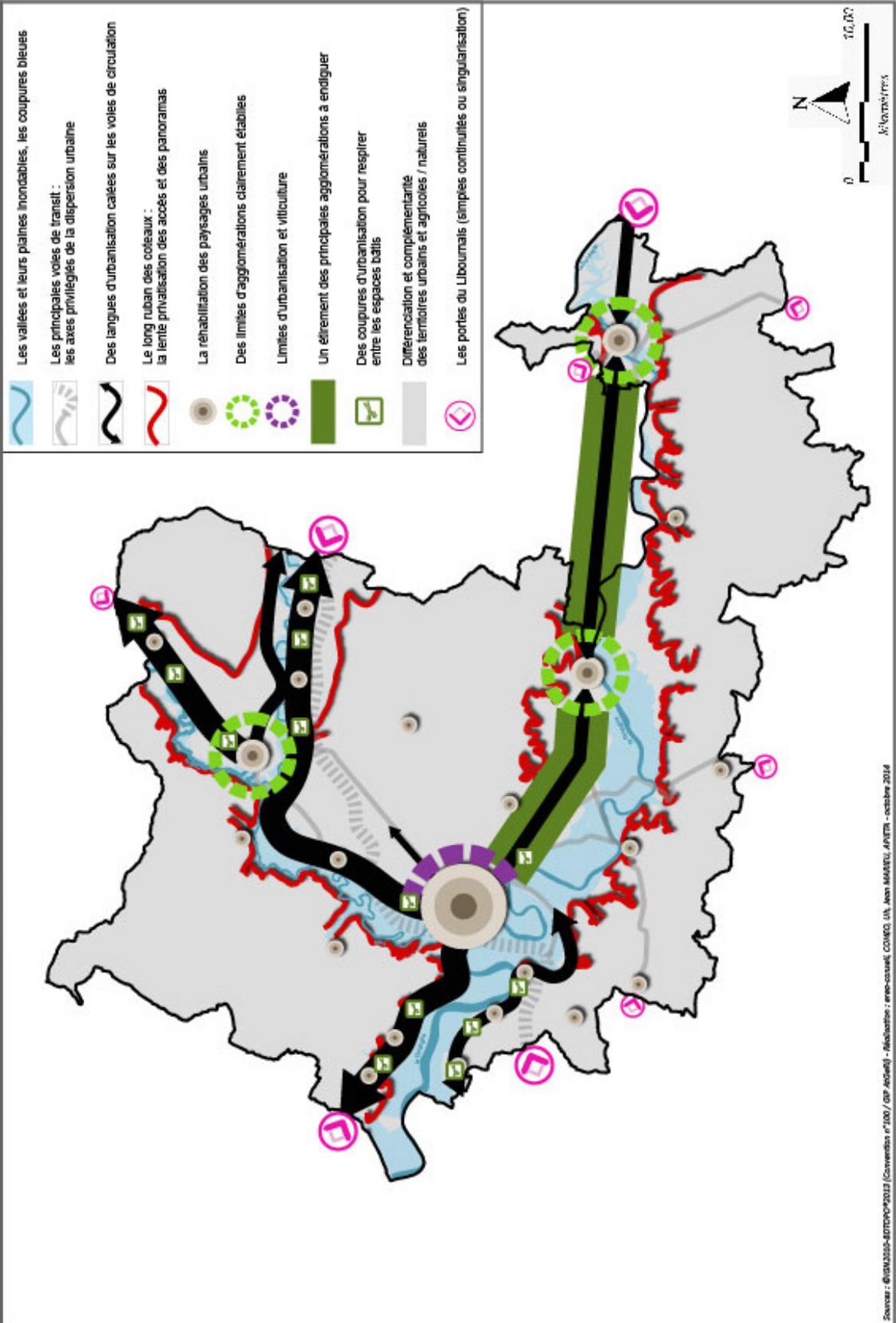


- Le tissu urbain et son développement mettent en jeu la qualité esthétique du territoire
- Les vallées et leurs plaines inondables concentrent les enjeux d'évolution
- Le long ruban des coteaux : un belvédère permanent, une transition spectaculaire
- L'autoroute... une synthèse visuelle du Libournais à travailler
- Les principales voies de transit : des paysages en danger
- Les autres parcours stratégiques à valoriser
- Les portes du Libournais (simples continuités ou singularisation)
- Les principaux panoramas
- Le patrimoine mondial de l'Humanité, un impératif de sauvegarde
- Les bastides, l'histoire ouverte sur la Dordogne
- Saint-Erillion dans son environnement, espace visuel emblématique
- Les grands paysages viticoles reconnus et porteurs d'identité
- L'absence d'intégration paysagère des grandes agglomérations
- Les gravières : la mise en danger des vallées
- Des boisements qui progressent
- Les bocages rélictuels en voie de disparition



Sources : ©IGN2010-SDTOP©2013 (Convention n°100 / GIP AGEPI) - Réalisation : erca-conseil, COHEO, Uh, Jean MAREU, APIETA - octobre 2014

## ENJEUX LIES A LA DISPERSION DE L'URBANISATION



Source : © IMA335-EDTPO\*2013 (Convention n°100 / GP A63a6) - Modérateur : eric-causal, COMEG UN, Jean MARTEL APVTR - octobre 2014

## 3.6 Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

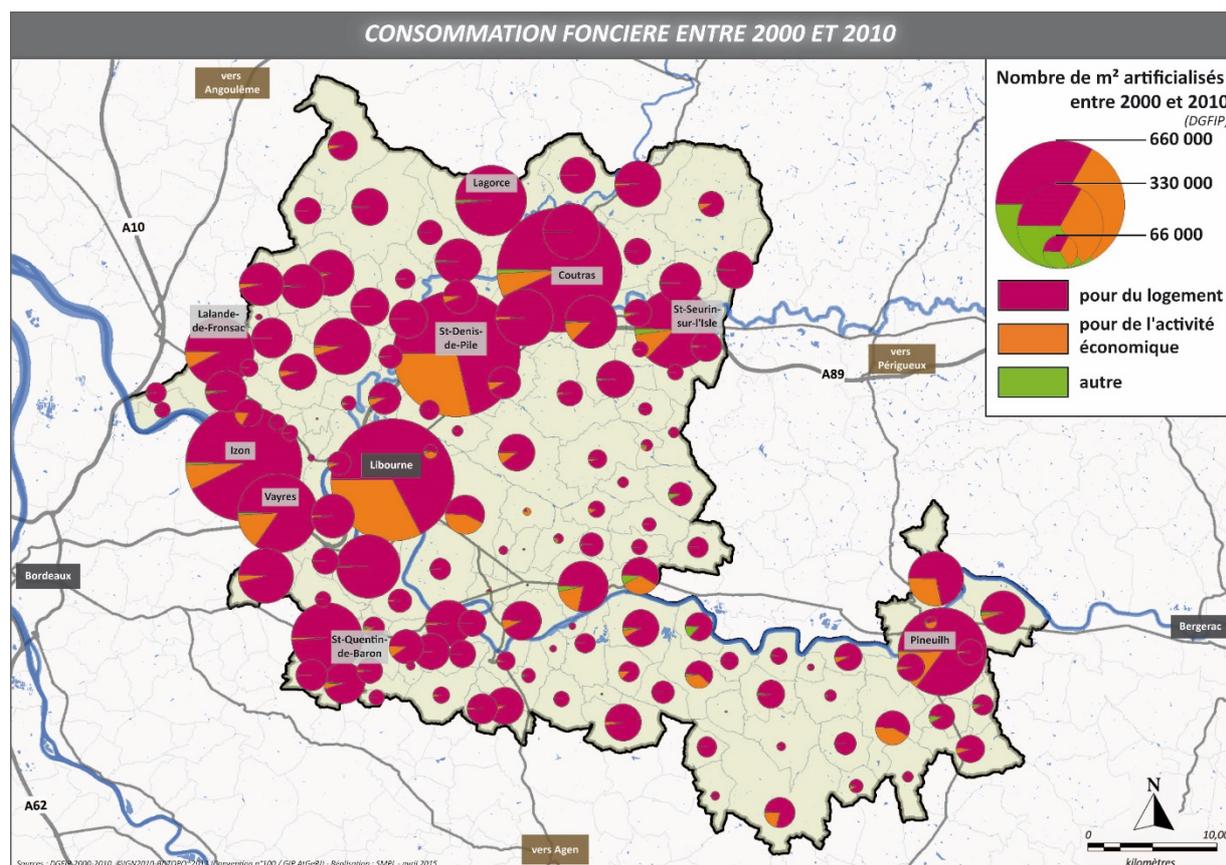
La DDTM de la Gironde a mené une étude sur l'artificialisation du territoire du SCoT du Grand Libournais entre 2000 et 2010.

On entend ici par « artificialisation » toute construction ou transformation qui modifie, de manière généralement irréversible, la physionomie et le fonctionnement d'un milieu naturel, agricole ou forestier.

On constate ainsi qu'entre 2000 et 2010, **1 000 hectares ont été artificialisés**, dont **680 ha en extension de l'urbanisation**. La répartition de la consommation foncière selon l'usage des sols est la suivante :

- **Habitat : 89 % ;**
- **Activités économiques : 9 % ;**
- **Équipements / Infrastructures : 2 %.**

L'enjeu majeur est de repenser le développement urbain afin de réduire le rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.



## 4 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### 4.1 Une démographie active

Le Grand Libournais est un territoire attractif. Depuis 1962, la population du territoire a augmenté de 24% soit près de 37 000 habitants supplémentaires et compte désormais 153 450 habitants en 2010.

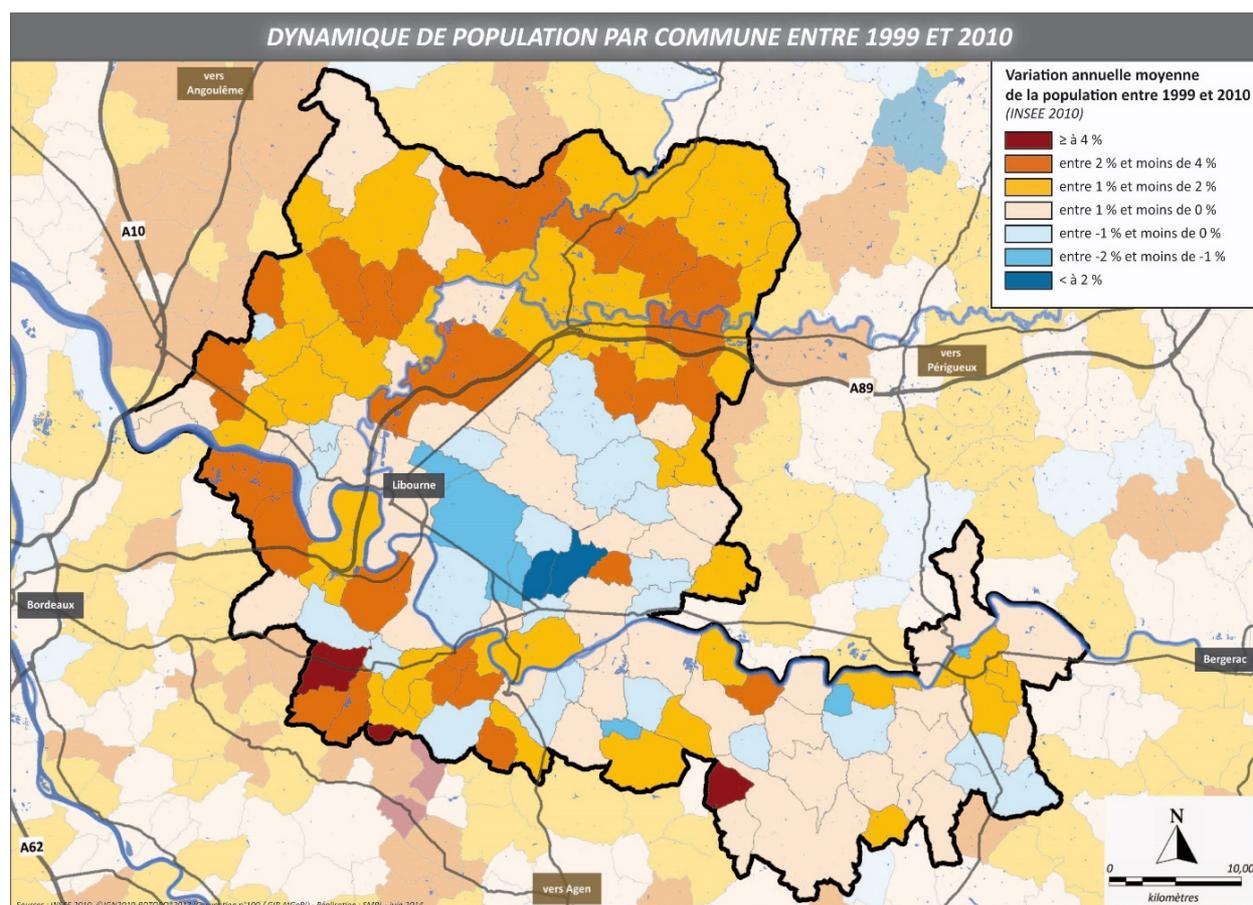
Il gagne près de 1 600 habitants en moyenne par an depuis 1999.

Toutefois, ce territoire, dont la population se regroupe au sein des vallées de l'Isle et de la Dordogne, connaît des évolutions sociodémographiques très contrastées.

L'arrivée de ces nouvelles populations amorce une profonde restructuration sociale, renforçant les disparités entre territoires et au sein des territoires eux-mêmes. Elle permet également le renouvellement d'une population vieillissante toujours plus nombreuse.

Les enjeux majeurs liés à la démographie sont :

- Adapter l'accueil démographique à chaque potentiel local.
- Appréhender les effets de la croissance démographique sur l'offre globale de logements, l'économie locale et le développement de l'emploi, les services et équipements de proximité.



## 4.2 Une offre de services et d'équipements importante, mais sectorisée

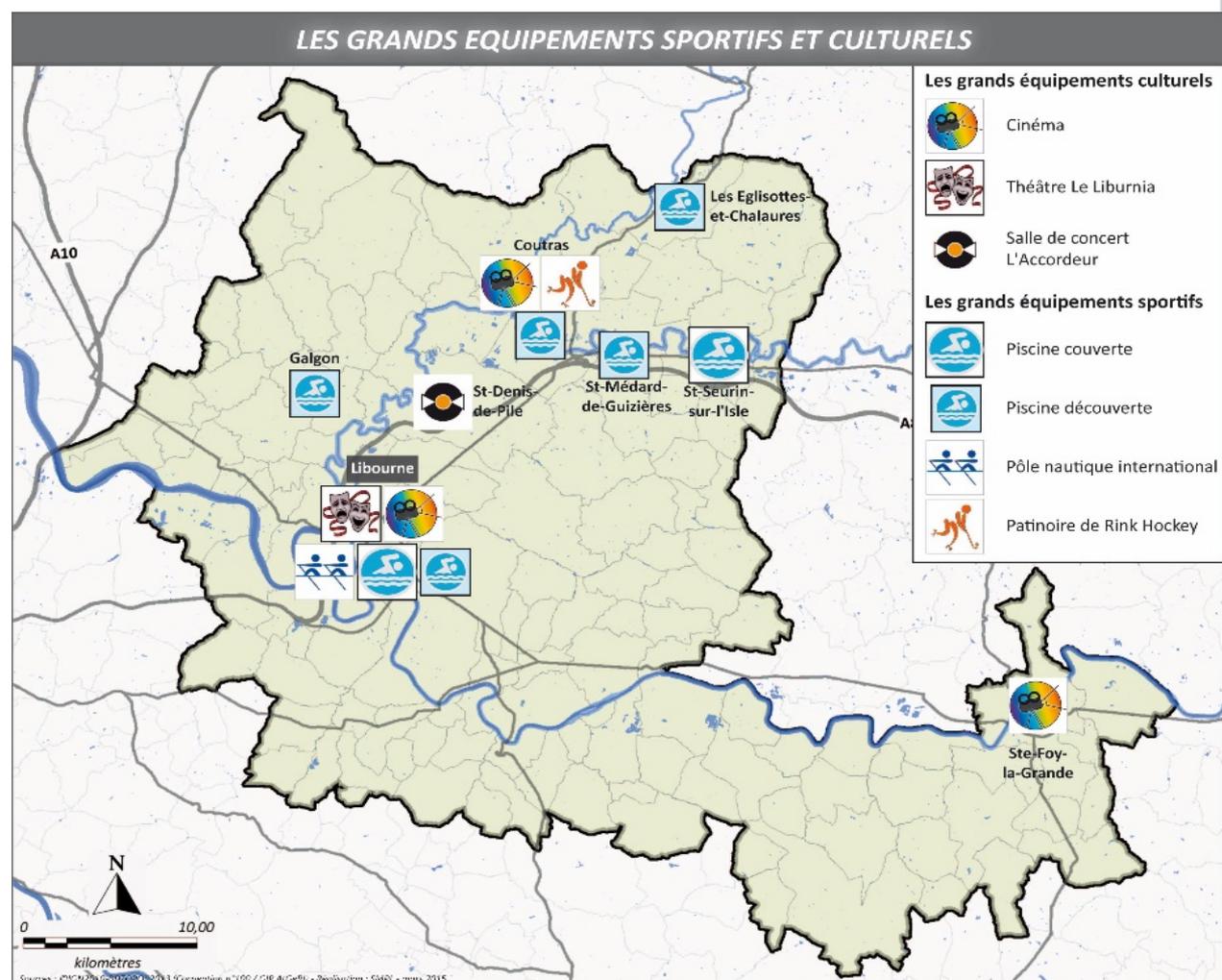
Les principales villes du Grand Libournais proposent à leurs habitants, et aux habitants des communes voisines, un **nombre globalement important de services et d'équipements, couvrant l'essentiel des besoins quotidiens**.

Ainsi ce sont les principales villes des vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne qui concentrent les niveaux d'équipements et de services les plus élevés du territoire.

Ces communes s'érigent ainsi en centralités de différents niveaux, proportionnels à la concentration des services présents. **Autour de ces villes, certaines communes, en forte croissance démographique, sont marquées, a contrario, par une insuffisance d'offres**. Au-delà du désagrément occasionné pour leur population, cette carence en offre de services et d'équipements crée une dépendance de ces communes vis-à-vis de communes voisines mieux dotées.

Les enjeux majeurs liés à l'offre de services et d'équipements sont :

- **Accompagner les évolutions de la population locale en irriguant le territoire de services et équipements de proximité.**
- **Assurer une attractivité renouvelée du Grand Libournais grâce à une offre de services et équipements de rang supérieur.**
- **Renforcer la solidarité entre territoires.**

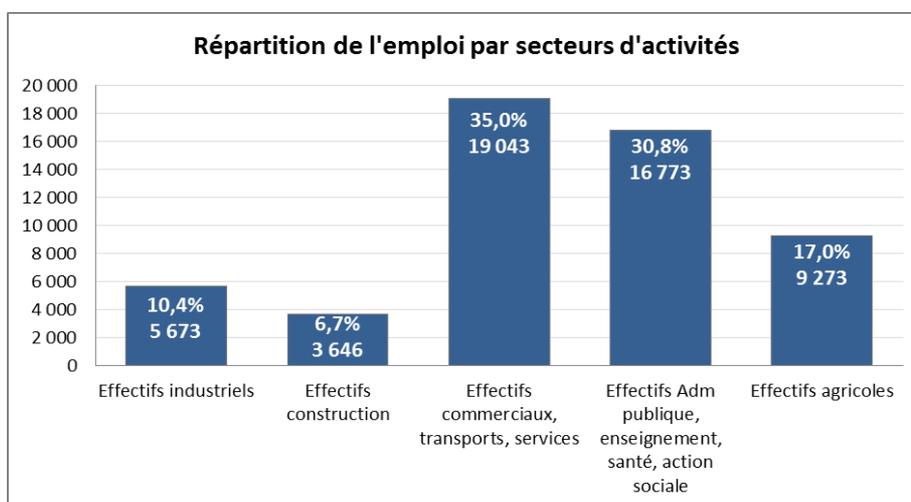


## 4.3 Le contexte économique et de l'emploi

Le Grand Libournais est le plus important des pôles économiques girondins après la Métropole bordelaise. En 2010, il accueillait près de **54 000 emplois**, soit environ 9 % de l'emploi total du département de la Gironde.

Entre 1999 et 2010, le territoire a bénéficié d'une dynamique principalement portée par le secteur tertiaire avec la création totale de 4 739 emplois. Ainsi, cette dynamique est largement portée par le secteur public et les commerces. C'est Libourne qui bénéficie en la matière de l'offre la plus développée et qui rayonne sur une grande partie du Grand Libournais. Toutefois, l'offre commerciale du Grand Libournais doit composer avec un **contexte local fortement concurrentiel**, qui se traduit par une **forte évasion commerciale de sa périphérie**.

Comme sur le reste du territoire national, le Grand Libournais, qui a connu une érosion de son économie industrielle, perdant plus de 1 000 emplois industriels entre 1999 et 2010.



L'activité agricole a encore un impact considérable tant au niveau spatial où elle occupe la moitié de la surface du territoire qu'au niveau économique où elle regroupe plus de 9 300 salariés (en équivalent temps plein). Toutefois, il s'agit d'un tissu fragilisé par les crises sanitaires et agricoles successives. L'agriculture reste majoritairement dominée par la viticulture, car le Grand Libournais constitue un terroir viticole de qualité reconnu mondialement. Il est constitué de deux vallées très agricoles qui le traversent, mais qui présentent de fortes contraintes environnementales et administratives. Aussi, cette spécialisation viticole, de surcroît, conduit à la disparition ou à la réduction des autres activités agricoles traditionnelles du territoire, appauvrissant du coup le champ des diversifications qui reste un des éléments de maintien de l'activité. Les diversifications engagées en matière d'œnotourisme et la commercialisation en circuits courts constituent une force majeure du territoire avec un potentiel de développement important.

Au niveau touristique, le territoire propose de nombreuses visites à rayonnement local, mais qui restent à pérenniser. En l'état actuel du tourisme « organisé », la destination touristique Grand Libournais n'a pas la capacité de retenir le million de touristes, d'un jour (excursionnistes), de passage à Saint-Émilion.

**Les enjeux majeurs liés à l'économie et à l'emploi sont :**

- **Conforter l'économie locale en créant les conditions d'un rééquilibrage propice au maintien de l'équilibre emploi / habitat ;**
- **Développer l'emploi en s'appuyant sur les ressources et savoir-faire du territoire (agriculture, viticulture, tourisme, économie résidentielle).**



## 4.5 Structure et fonctionnement urbain

En cinquante ans, le Grand Libournais est passé d'une morphologie rurale à l'émergence d'une structure urbaine. Ainsi, la surface consommée atteint 5 686 ha, dont 22 % uniquement depuis 2000.

Cette dynamique apparaît étroitement liée à la conjonction de deux principaux facteurs : l'amélioration de l'accessibilité routière à la métropole bordelaise et la faible valorisation du foncier agricole. La conjugaison de ces deux mouvements a conduit à nourrir l'étalement et la dispersion urbaine avec le développement massif de l'habitat pavillonnaire en lotissement.

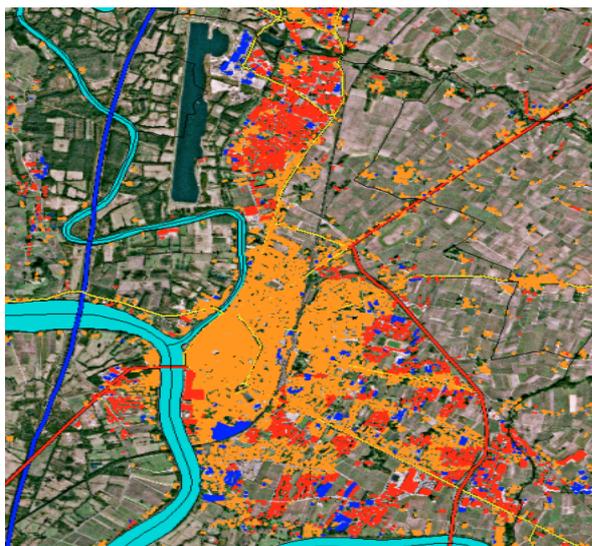
Outre la banalisation des paysages, le développement pavillonnaire a produit des extensions contemporaines en périphérie des centres anciens qui s'en distinguent très nettement. Ces phénomènes ont entraîné la mutation des formes urbaines classiques et plus particulièrement celle des organisations urbaines héritées au niveau des bourgs, villages et des hameaux ou écarts en zones rurales.

Par ailleurs, cette forme urbaine privilégiée a considérablement accru les besoins en fonciers, en promouvant un tissu urbain plus lâche. Cela s'est traduit par un étirement de la tache urbaine, le renforcement de continuums urbains, ainsi qu'une grande dispersion des constructions qui conduisent au mitage des secteurs agricoles et naturels. Ainsi, les densités bâties de ces 2 dernières décennies sont particulièrement faibles, comparativement à ce qui peut être observé dans le tissu bâti ancien. Toutefois depuis 2012, le renchérissement foncier participe à réduire artificiellement la taille des terrains nécessaires à la construction.

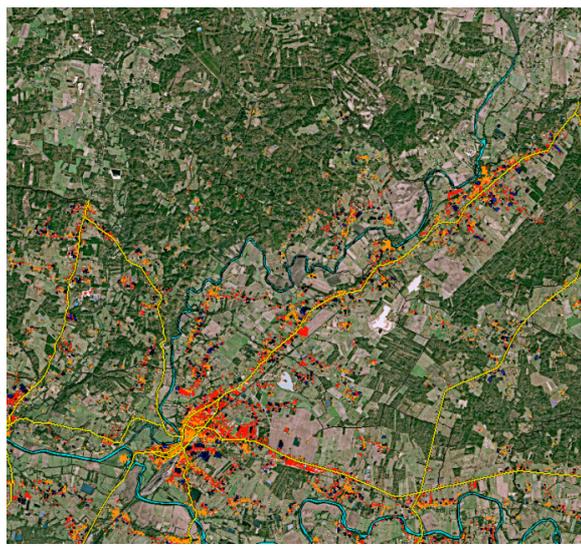
En matière de planification en 2014, 114 communes sont dotées d'un document d'urbanisme en vigueur. Toutefois, c'est l'absence de cohérence et de convergence des documents qui a participé à alimenter, voire amplifier les dynamiques urbaines. En effet, chaque document d'urbanisme s'est attaché à inscrire des réserves foncières pour répondre à ses problématiques locales sans observer ce qui se passait à ses franges.

**Les enjeux majeurs liés à la structure et au fonctionnement urbain sont :**

- **Concevoir une urbanité durable, entre tradition et innovation, économe en espaces et garante de la qualité du cadre de vie face, notamment, à un besoin en logements croissant ;**
- **Encadrer l'urbanisation dans les secteurs concernés par une ou plusieurs formes de risques ;**
- **Contenir les formes de pollutions et nuisances sonores.**



*Renforcement du centre urbain de Libourne*



*Linéaire urbain entre Coutras et les Eglisottes*

## 4.6 Habitat et croissance

En 2010, le Grand Libournais possédait un parc totalisant 75 175 logements. Libourne et Coutras concentrent plus de 20 % de ce parc.

Corollairement à l'accueil démographique, le Grand Libournais a connu depuis 2000 une accélération de la construction neuve de logements sur son territoire et qui s'est atténuée avec la crise du logement entamée depuis 2008. Ce sont dans les principaux pôles urbains que se concentre l'effort de la construction. Néanmoins, c'est sur l'arc Sud-Ouest / Nord-Est que niveau de construction a été doublé durant la période de 2002 à 2012.

L'attractivité du Grand Libournais a généré un renchérissement progressif du foncier à bâtir et de ce fait a conduit simultanément à réduire la taille des terrains. Ainsi entre 2006 et 2012 les prix ont connu une augmentation de plus de 50 %.

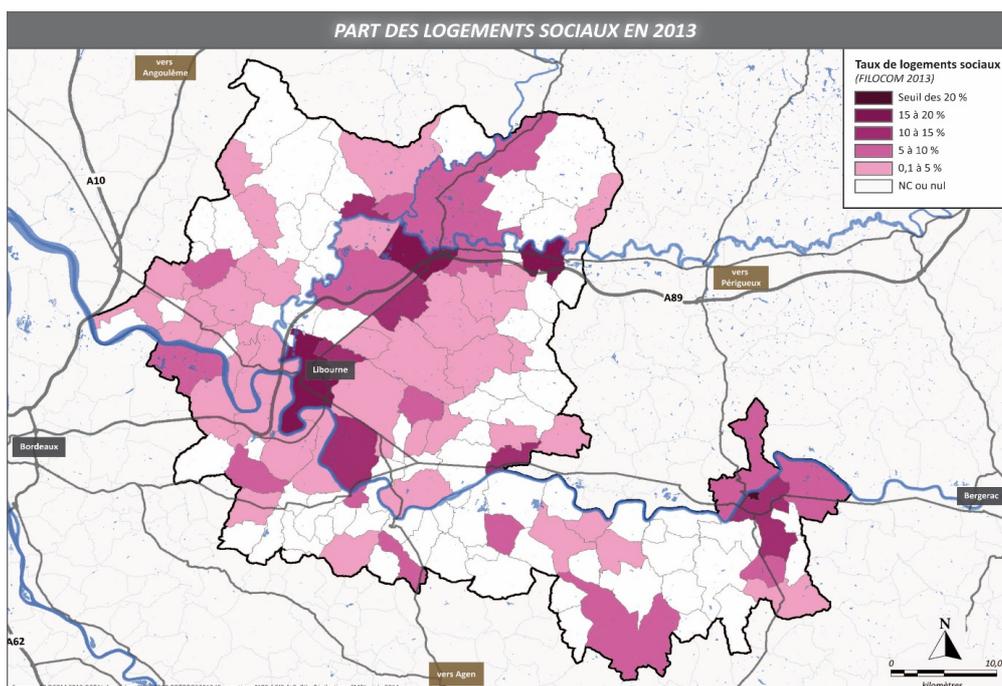
Le parc se caractérise par des logements de grande taille, par l'ancienneté de ses habitats qui se concentre principalement dans les zones rurales, mais surtout par la vacance. En 2010, elle touche 10 % du parc total et se concentre sur les territoires situés au Sud de la RD 1089. Par ailleurs, l'ancienneté du parc explique la part de logements jugés potentiellement indignes qui demeure très élevée.

Le Grand Libournais est confronté à un manque de logements locatifs sociaux par rapport aux obligations qui s'imposent à 5 communes. Ces logements constituent 7 % du parc global qui se concentre sur les principaux pôles urbains. En matière d'accueil des gens du voyage, quatre secteurs-clés ont été identifiés pour créer 86 places.

En réponse à l'attractivité du territoire et aux évolutions sociodémographiques qu'il connaît, le Grand Libournais doit adapter l'offre de logement sur son territoire en s'appuyant sur des politiques volontaristes.

**Les enjeux majeurs liés à l'habitat sont :**

- **Calquer l'offre globale de logements, par territoire, aux besoins avérés issus de parcours résidentiels complexes ;**
- **Assurer une offre de logements de qualité, diversifiée, ajustée territorialement et compatible avec les objectifs d'accueil de population et de développement des services et équipements.**



## 4.7 L'armature territoriale

La définition de l'armature territoriale du Grand Libournais a pour but de distinguer les catégories d'agglomérations en fonction de leur potentiel de services. Elle est définie par une analyse multicritère simplifiée définissant la hiérarchie des communes en s'appuyant sur : la démographie, le parc de logements, l'emploi, le niveau d'équipements et de services, l'accessibilité, notamment en transports collectifs.

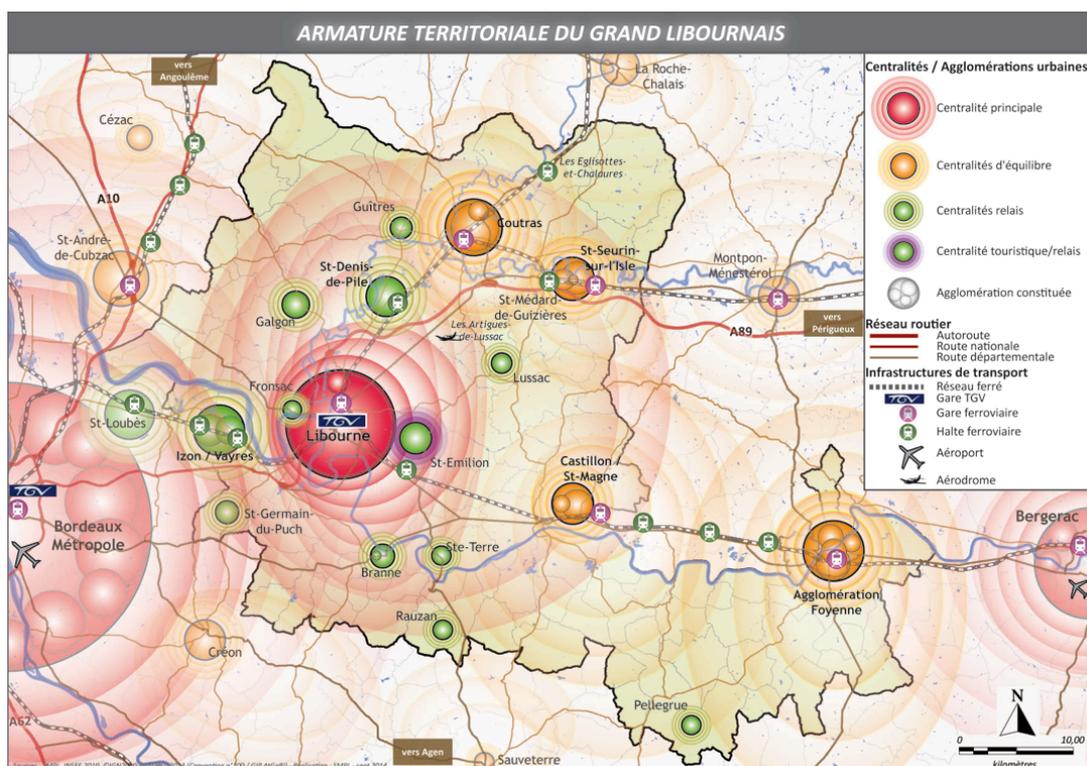
Elle présente quatre niveaux de centralités :

- La ville centre
- Les centralités d'équilibre
- Les centralités relais
- Les centralités locales

Le Grand Libournais repose sur près d'une douzaine de composantes territoriales, assimilables à des bassins de vie, à la taille variable et aux dynamiques de développement contrastées. Elles révèlent l'étendue des aires d'influence qu'exercent des polarités urbaines internes et externes qui se chevauchent sur le périmètre du SCoT et au-delà : 4 sont des centralités internes (Libourne, Coutras, Castillon-la-Bataille et Saint-Seurin-sur-L'Isle) et 8 sont des centralités périphériques (Bordeaux, Bergerac, Saint-André-de-Cubzac, Montpon-Ménéstérol, Créon, La Roche-Chalais, Cézac et Monségur).

Les enjeux majeurs liés à l'armature sont :

- promouvoir un développement dont les modalités de répartition de la croissance confortent prioritairement les centralités déjà établies pour renforcer l'armature territoriale ;
- renforcer la solidarité territoriale en s'appuyant sur des aires d'influence resserrées autour des polarités internes fortes pour équilibrer et partager les bénéfices du développement dans les limites territoriales ;
- rétablir un équilibre entre les différentes composantes spatiales du territoire, en affirmant la priorité donnée à la préservation des espaces agricoles et naturels, et qui dessineront en creux les caractéristiques de l'espace urbain existant et en devenir.



## 5 PRESENTATION DU PROJET DE SCOT

### 5.1 Une construction établie à partir de 3 scénarios de développement

Le projet du Grand Libournais s'est construit à partir d'un travail prospectif établi sur la constitution et la comparaison de trois principaux scénarios de développement confrontant des orientations d'aménagement distinctes. Ils ont guidé le cheminement de la réflexion à partir des grands constats du diagnostic pour élaborer le PADD, puis finaliser le DOO.

Le principe retenu a été de rompre avec le rythme connu durant la dernière décennie (1,2 % de croissance annuelle moyenne), qui n'avait pas été planifié et a résulté principalement de l'agrégation de processus de développement communaux non concertés.

Le diagnostic du territoire a fait apparaître que les réserves de capacités actuelles, en eau potable notamment, ne permettent pas d'assurer l'alimentation de l'ensemble de la population du territoire à l'horizon de 20 ans, dans l'hypothèse d'une évolution au fil de l'eau comparable à celle des 10 dernières années.

C'est une des raisons pour lesquelles une trajectoire démographique plus mesurée et plus gérable dans le temps a finalement été retenue par le SCoT. Le taux de croissance choisi, proche de 1% par an (permettant, à terme, l'accueil de +30 000 nouveaux habitants au maximum), limite l'objectif d'accueil de la population aux capacités d'alimentation en eau potable du territoire et apparaît pleinement compatible avec une gestion raisonnée et adaptative de l'ensemble des besoins en ressources naturelles et physiques du territoire, ainsi qu'avec les objectifs de modération de la consommation d'espace.

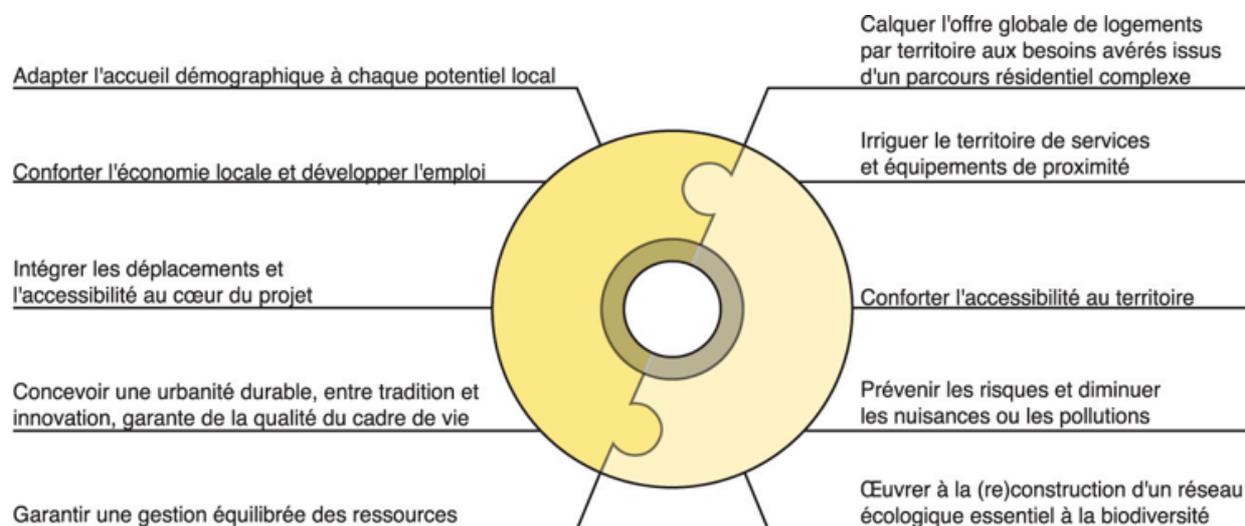
	Le scénario tendanciel	Le scénario de la modération dit « vertueux »	Le scénario médian retenu
<b>Hypothèses initiales</b>	Reproduction de la <b>croissance de court terme</b> du territoire, soit la période de 1999 à 2010, correspondant à un taux de croissance annuel moyen de 1,2 %	Reproduction de la <b>croissance de long terme</b> du territoire, soit la période de 1968 à 2010, correspondant à un taux de croissance annuel moyen de 0,6 %	Reproduction de la <b>croissance de moyen terme</b> du territoire, soit la période de 1990 à 2010, correspondant à un taux de croissance annuel moyen de proche de 1 %
<b>Principales incidences du projet</b>	<b>Accueil de plus de 40 000 nouveaux habitants sur 20 ans</b>	<b>Accueil d'environ 20 000 nouveaux habitants sur 20 ans</b>	<b>Accueil d'environ 30 000 nouveaux habitants sur 20 ans</b>
<b>Stratégie visée</b>	Il entérine la poursuite des principales tendances observées durant les dernières décennies. De fait, il ne met en œuvre aucune mesure de coordination, de concertation ni de planification, qu'elles soient à l'échelle intercommunale ou communale. Il correspond à l'absence de SCoT sur le territoire du Grand Libournais.	Il s'agit d'un scénario qui se dote de politiques et d'actions très volontaristes. Elles ont pour ambition d'encadrer, voire de corriger, les effets du développement urbain subi ces dernières décennies et de réduire fortement les incidences du développement du territoire	C'est celui de la construction d'un cadre de gestion concertée de l'espace territorial. Il vise à mettre en œuvre les outils permettant de maîtriser et de réduire les incidences du projet de développement sans adopter de mesures coercitives

## 5.2 Le contenu du scénario retenu pour constituer le projet

Thèmes	Le scénario médian retenu
<b>Démographie</b>	<p><b>Accueil d'environ 30 000 nouveaux habitants</b> soit un accueil de + 14 300 ménages (2,1 personnes par foyer)</p>
<b>Organisation territoriale</b>	<p>Mise en place d'une stratégie reposant sur le confortement des communes ayant les capacités d'accueillir de nouvelles populations. Ces communes composeront l'ossature urbaine et territoriale qui sera privilégiée pour le développement.</p> <p>Création d'une armature territoriale s'appuyant sur une unité communale et une structure territoriale de proximité: 4 niveaux de centralité 5 bassins de proximité.</p>
<b>Modalité d'urbanisation</b>	<p>Un développement qui vise l'intensification urbaine sur les espaces déjà construits et la continuité bâtie avec les nouveaux secteurs appelés à être développés. L'objectif est de privilégier prioritairement la valorisation, voire la réutilisation, du foncier urbain</p> <p>Obligation de recourir prioritairement au minimum de 50% d'urbanisation en périmètre aggloméré et 50 % au maximum en extension sur les espaces agricoles, forestiers ou naturels</p> <p>Le maintien de fermeture de 50% des zones 2AU tant que la moitié du potentiel en périmètre aggro n'a pas été réalisé.</p> <p>Renforcer la mixité des fonctions urbaines pour équilibrer le développement des centre-villes et centres bourgs</p>
<b>Densification des logements</b>	<p>Fixation d'objectifs de densification différenciée (par niveau de centralité et type d'espace urbain) s'appuyant sur la réalité foncière du marché actuel et la morphologie du bâti environnant</p>
<b>Politique de l'habitat</b>	<p>Une volonté d'agir sur la réduction de la production et la diversification de l'offre</p> <p><b>Un besoin de produire 22 400 logements neufs sur 20 ans</b> (estimé à partir de l'accueil démographique et du calcul du point mort réduit à 36 % de la construction neuve)</p> <p>Obligation d'agir sur la vacance et la vétusté des logements de manière réaliste en favorisant la remise sur le marché de 10 % du parc du Grand Libournais (base 2010) et en empêchant sa progression</p>
<b>Mobilités et transports</b>	<p>Choix du renforcement de l'interaction urbanisme-transports du fait d'une ruralité encore marquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intensifier le tissu urbain autour des gares et haltes ferroviaires par une densification bonifiée</li> <li>- Faire des gares des points centraux des mobilités avec des points d'intermodalité et de rabattement pour voiture</li> </ul> <p>Favoriser l'émergence d'un système de déplacement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour réduire l'usage de la voiture : réduction du stationnement exigible dans les PLU, gestion du stationnement,</li> <li>- développer les mobilités de proximité à partir de maillage locaux de cheminements doux</li> </ul>
<b>Occupation et consommation d'espace</b>	<p>Objectif de réduction de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (en extension de l'urbanisation) proche de 20% par rapport à la précédente décennie</p>
<b>Développement économique</b>	<p>Définition d'une stratégie visant à accroître l'emploi parallèlement à l'accueil de nouvelles populations, <b>soit au moins 6 500 emplois sur 250 ha mobilisés</b></p> <p>Création d'une armature économique pour organiser le développement économique à l'échelle du SCoT s'appuyant sur l'armature territoriale et la hiérarchisation des espaces d'accueil en 2 principaux niveaux : intérêt SCot et intérêt local</p> <p>Mise en place d'une stratégie d'accueil économique par EPCI resserrée sur les zones d'activités et les réserves foncières offrant de réelles opportunités d'attractivité économique et d'accompagnement des centralités d'habitat : <b>soit un besoin foncier de 220 ha</b></p> <p>Encadrement de la création et de l'extension de surfaces commerciales avec <b>un plafond délimité à une surface totale de 50 ha</b></p>
<b>Protection des espaces naturels et constitution des trames vertes et bleues</b>	<p>Création d'une armature écologique du territoire s'appuyant sur une protection graduelle des espaces y participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les cœurs de biodiversité majeurs, avec une interdiction de la majorité des constructions</li> <li>- les cœurs de biodiversité complémentaires où toute ouverture à l'urbanisation y sera évitée,</li> <li>- la préservation des coupures d'urbanisation, des corridors écologiques, des milieux aquatiques et humides.</li> </ul>
<b>Gestion des ressources naturelles</b>	<p>Mise en place d'outils de gestion et de planification de la ressource en eau sur le long terme</p> <p>Limitation de l'objectif d'accueil de population aux capacités d'alimentation en eau potable.</p> <p>Obligation d'adapter le phasage de l'accueil de population aux capacités de distribution en eau pour permettre la mise en œuvre de solution de substitution</p>

## 5.3 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le PADD compte **10 orientations** qui déclinent les choix politiques essentiels :



### 1. Adapter l'accueil démographique à chaque potentiel local

Ce sont tout au plus 30 000 habitants supplémentaires que devrait compter le Grand Libournais à un horizon de 20 ans, à compter de l'approbation du SCoT.

Le SCoT du Grand Libournais décide de procéder à un certain rééquilibrage de l'accueil des nouvelles populations, prioritairement aux profits des communes ou « agglomérations constituées » les plus à même de garantir un accès aisé aux services, équipements, ou à l'emploi.

### 2. Calquer l'offre globale de logements, par territoire, aux besoins avérés issus de parcours résidentiels complexes

Le SCoT du Grand Libournais décide d'assurer une offre de logements de qualité, socialement diversifiée, ajustée territorialement, compatible avec les objectifs d'accueil et de répartition, convenus collectivement.

### 3. Conforter l'économie locale et développer l'emploi

Le SCoT souhaite créer les conditions propices au maintien de l'équilibre local emploi/habitant. Cela passe par :

- la réactualisation du schéma d'accueil des zones d'entreprises.
- La possibilité qui est donnée à l'agriculture, et en particulier à la viticulture, de prendre toute sa part au projet de développement, à travers la préservation d'espaces agricoles nécessaires au maintien des activités et propice à l'émergence de véritables projets adossés aux filières historiques ou à des opportunités nouvelles.
- D'œuvrer à l'émergence d'une destination touristique autour de Saint-Emilion, où à côté de l'œnotourisme une offre complémentaire se développe (tourisme de nature, tourisme culturel, tourisme d'affaires, bien-être, gastronomie, tourisme fluvial, sportif ou d'aventure), attirant leurs propres segments de clientèles en séjour.
- De soutenir un secteur productif malmené, adossé à des filières identitaires (vitivinicole) ou porteuses (valorisation et production de matériaux issus du recyclage)).

- De structurer le développement de l'économie résidentielle, en organisant une réponse coordonnée et complémentaire aux besoins croissants (commerce et services), par bassins de vie et à l'échelle globale du Grand Libournais.

#### **4. Irriguer le territoire de services et équipements de proximité**

Au-delà d'une nécessaire « dotation » à chaque territoire d'un niveau de services et d'équipements de proximité proportionnel à la population du bassin de vie, une offre de services et d'équipements de rang supérieur doit assurer une attractivité renouvelée du Grand Libournais tout entier.

Le SCoT veillera donc à une répartition territoriale cohérente de cette offre et renforcera, le cas échéant, le « taux d'équipement » des bassins de vie de proximité. En prenant appui sur les centralités têtes de réseau, il permettra ainsi de répondre aux besoins des populations actuelles et futures.

#### **5. Intégrer les déplacements et l'accessibilité au cœur du projet**

Outre les enjeux de désenclavement, une réflexion globale en termes de déplacements, et notamment de la réduction des besoins individuels, est posée, afin de limiter les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre.

Les actions retenues par le SCoT visent ainsi à :

- Ériger les gares et les haltes SNCF, et tout particulièrement la gare multimodale de Libourne, au sommet d'un réseau coordonné de transports en commun.
- Redonner sa vocation à la voirie départementale et investir prioritairement sur les liaisons d'intérêt territorial.
- Développer un réseau de modes doux de déplacements adossé aux futures « véloroutes » des vallées de l'Isle et de la Dordogne.

#### **6. Conforter l'accessibilité au territoire**

Dans ce but, le SCoT du Grand Libournais décide :

- D'œuvrer pour le développement des liaisons en transport collectif rapides avec Bordeaux et Bergerac.
- De préserver le statut de gare TGV de Libourne.
- De promouvoir la création d'une liaison routière rapide entre le Libournais, la Haute Gironde et le Sud Gironde, depuis les autoroutes A 89, A 10, A 62, voire A 65.
- De relancer le projet de déviation de Castillon-la-Bataille et de requalification globale de l'axe Pays Foyen – Libourne.
- D'accompagner la modernisation et le développement du trafic de l'aérodrome des Artigues-de-Lussac,

#### **7. Concevoir une urbanité durable, entre tradition et innovation, garante de la qualité du cadre de vie**

Depuis plusieurs années le Grand Libournais connaît une forte augmentation de l'emprise urbaine, trop souvent dévalorisante pour le « patrimoine » architectural local et plus globalement les paysages. Les orientations retenues par le SCoT pour maîtriser le phénomène sont les suivantes :

- Confirmer la nécessité d'économiser l'espace à travers une urbanisation plus « compacte » ;
- Promouvoir une urbanisation de plus grande qualité environnementale ;

- Protéger et valoriser la « Trame Blonde » révélatrice du patrimoine urbain et architectural identitaire ;
- Appréhender de manière prospective l'évolution des paysages, en intégrant dès l'amont du projet urbain, la dimension paysagère.

## **8. Prévenir les risques et diminuer les nuisances ou les pollutions**

Le principe de précaution oblige à une amélioration de la prise en compte des risques. Dans ce cadre, les actions d'accompagnement qu'entend privilégier le SCoT du Grand Libournais sont les suivantes :

- Définir les stratégies locales de gestion d'un risque inondation aux multiples facettes ;
- Encadrer l'urbanisation dans les secteurs concernés par une ou plusieurs formes du risque géologique ;
- Conforter l'action des syndicats de collecte et de traitement des déchets ;
- Limiter les risques industriels et technologiques, pour adapter les politiques urbaines au degré de vulnérabilité des territoires ;
- Contenir toutes les formes de nuisances sonores, notamment dans le cadre des politiques de transports et déplacements, ou en matière d'installation d'activités économiques ;
- Contribuer à l'amélioration globale de la qualité de l'air par un modèle de développement moins émetteur de gaz à effet de serre.

## **9. Garantir une gestion équilibrée des ressources**

Le SCoT du Grand Libournais entend prévenir dès aujourd'hui des difficultés en :

- Optimisant toutes les formes de prélèvements en eau et restaurer un cycle de l'eau vertueux ;
- Engageant un processus de transition énergétique, permettant progressivement au territoire de réduire ses besoins en énergie et de les couvrir par un recours accru aux énergies renouvelables ;
- Garantissant une gestion équilibrée (éviter les concentrations) et durable (penser aux reconversions) des ressources en granulats, à même d'assurer une bonne partie de l'approvisionnement en matériaux nécessaires au projet de développement.

## **10. Œuvrer à la (re)constitution d'un réseau écologique essentiel à la biodiversité**

Le Grand Libournais bénéficie d'une diversité de milieux. Sans constituer la plupart du temps des espaces « remarquables », les espaces de nature constituent, outre une véritable charpente paysagère, des écosystèmes à préserver, clés de voute d'une véritable politique publique visant la reconnaissance et la restauration d'un bon « état écologique ».

Le SCoT du Grand Libournais préservera les « réservoirs de biodiversité » et reconnaît le rôle fonctionnel des « corridors écologiques » qui les relient.

## 5.4 Le Document d'Orientation et d'Objectifs

Seul document opposable, il constitue le règlement du SCoT, dont les prescriptions s'appliqueront dans un rapport de compatibilité aux documents dits de rang inférieur (PLUi et PLU, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement).

Il constitue un cadre commun de références, de méthodes et d'actions permettant de concourir à la mise en œuvre des orientations du SCoT.

Le DOO comporte **4 axes principaux** :

**Le premier, " Promouvoir une organisation rationnelle et équilibrée du territoire",** vise à définir les grands équilibres spatiaux du territoire. L'ambition est de trouver un juste équilibre entre une utilisation de l'espace à des fins de projets avec des espaces de nature et une agriculture préservée. Il met en œuvre la structuration territoriale du développement qui repose sur un découpage en 5 bassins de vie et le confortement des centralités établi en 3 niveaux qui permettront de renforcer l'armature urbaine. Il précise les conditions d'implantation des nouveaux équipements et services en fonction de leur intérêt.

Ses orientations visent à :

- Gérer les espaces naturels et agricoles en maîtrisant le développement urbain, notamment en caractérisant l'espace à vocation urbaine ou destiné à l'être,
- S'appuyer sur l'armature urbaine comme un support de solidarités et d'une urbanisation maîtrisée pour organiser la répartition de l'accueil démographique, urbaine et économique
- Répartir les équipements et les services sur le territoire pour une couverture optimale du territoire, afin que leur implantation conforte l'armature territoriale et accompagne le développement urbain des centralités

**Le second, "La nature, un capital à transmettre et des ressources à préserver",** établit les orientations relatives au fonctionnement écologique, paysager, et patrimonial du territoire. Il définit ainsi la "charpente verte" du territoire et précise les modalités d'une gestion environnementale équilibrée, résolument tournée vers l'avenir pour assurer la préservation de son bon fonctionnement écologique et paysager. Par ailleurs, il définit les conditions permettant à l'agriculture, et en particulier à la viticulture de prendre toute sa part au projet de développement du Grand Libournais afin d'assurer la pérennité de ses productions.

Ses orientations visent à :

- Assurer la vitalité des trames vertes et bleues, afin de garantir le bon fonctionnement des espaces qui constituent l'armature écologique
- Affirmer la valeur des paysages emblématiques et des éléments patrimoniaux identitaires, car ils sont l'image du territoire
- Garantir une gestion équilibrée et responsable des ressources naturelles, afin d'assurer un développement compatible avec leur renouvellement
- Préserver et valoriser les espaces agricoles et viticoles, en assurant la protection des terroirs, notamment de la "Trame Pourpre", afin de garantir la valorisation économique des composantes productives et leur permettre de continuer à se développer

**Le troisième, "Concevoir un nouveau modèle de développement urbain, garant de la qualité du cadre de vie"** détermine les modalités de répartition de l'accueil de 30 000 nouveaux habitants et de l'effort de construction devant être produit en conséquence, soit 21 600 nouveaux logements à réaliser. Il expose la politique d'habitat devant être mise en œuvre pour répondre aux besoins de mixité sociale et de diversification de l'habitat. Il fixe les conditions d'un modèle urbain maîtrisé et renouvelé limitant ses incidences sur les espaces agricoles et naturels, réduisant ses besoins fonciers, et promouvant une qualité architecturale respectueuse de son environnement proche, qu'il soit bâti ou naturel. Il intègre l'organisation des mobilités pour accompagner le développement, notamment là où il est appelé à se renforcer en s'appuyant notamment sur l'ossature des villes gare.

Ses orientations visent à :

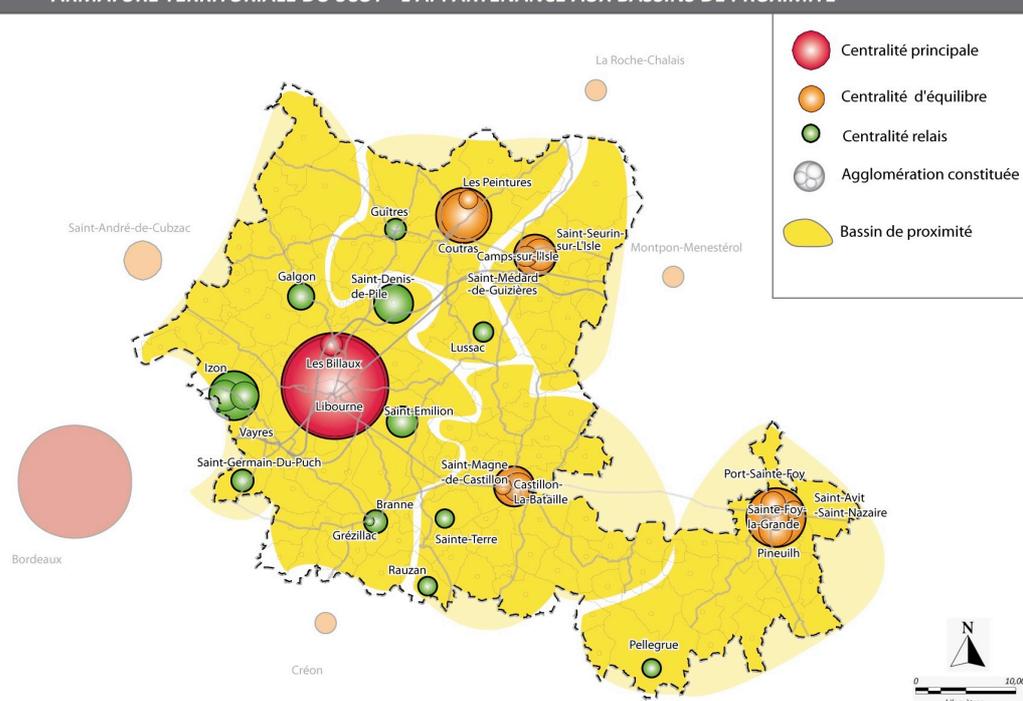
- Proposer une offre de logements diversifiée pour répondre à tous les besoins, actuels et futurs, apte à améliorer la mixité et de déconcentrer l'offre d'habitat social, et dont la répartition conforte l'armature urbaine
- Économiser et rationaliser l'usage de l'espace, en imposant prioritairement l'intensification de l'urbanisation des secteurs déjà bâtis ainsi qu'une densification des constructions de logements neufs adaptés au contexte urbain dans lesquels ils s'insèrent
- Développer et conforter la qualité des espaces bâtis, en améliorant la mixité fonctionnelle au sein des quartiers (aménités, commerces, services, équipements...) et en produisant de nouveaux espaces urbains de qualité respectant la morphologie et l'organisation urbaine existante
- Maintenir un territoire accessible, support de toutes les mobilités, en mettant en œuvre un système de déplacements durables s'appuyant sur les interactions urbanisme-transports pour faire gares des points d'appui aux déplacements alternatifs à l'automobile

Le quatrième **"Conforter l'économie et développer l'emploi"** à pour vocation d'accompagner et de faciliter la mise en œuvre de la politique économique du territoire. Son objectif principal est de conforter le pôle d'emploi que constitue le Grand Libournais en portant une attention particulière à la non détérioration du ratio habitant/emploi. Il dessine les grandes stratégies économiques pour assurer une croissance économique qui limite la dépendance aux emplois de la métropole bordelaise en s'appuyant sur une gestion concertée du foncier et le resserrement de l'offre commerciale. Il pose les bases pour la construction d'une politique touristique s'adossant à l'attractivité de la destination Saint-Emilion.

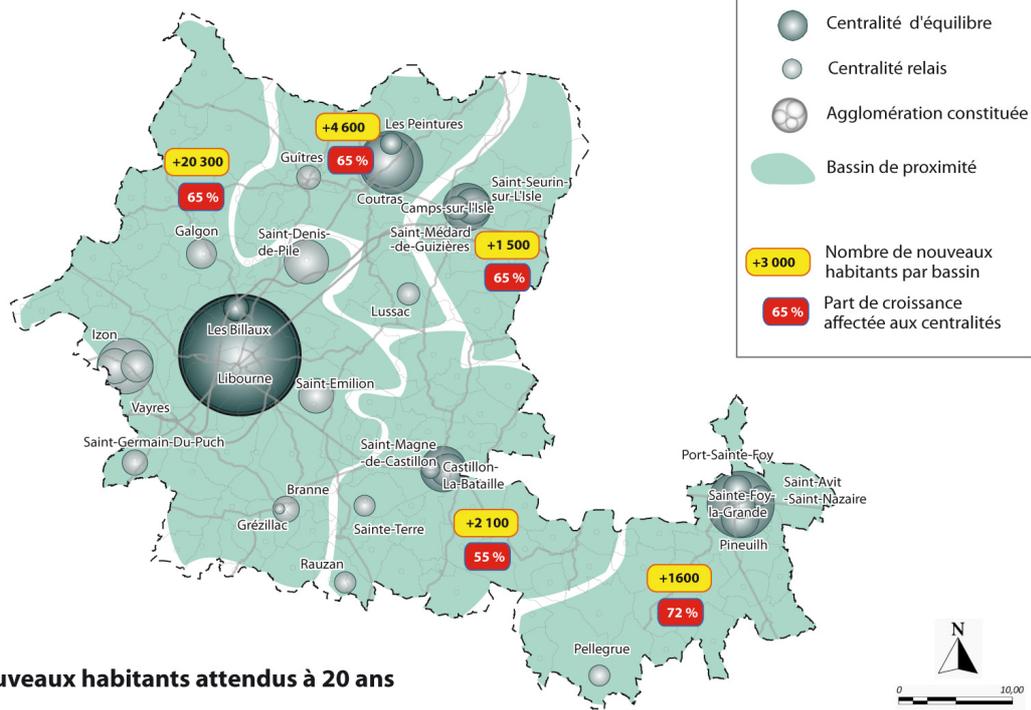
Ses orientations visent à :

- Proposer et définir une armature économique équilibrée et performante pour qu'elle optimise et organise les espaces d'accueil, et qu'elle régule l'offre commerciale en la concentrant et en l'ajustant progressivement aux évolutions démographiques constatées
- Œuvrer à l'émergence d'une destination touristique autour de Saint-Emilion, en développant une politique touristique coordonnée à l'échelle du SCoT

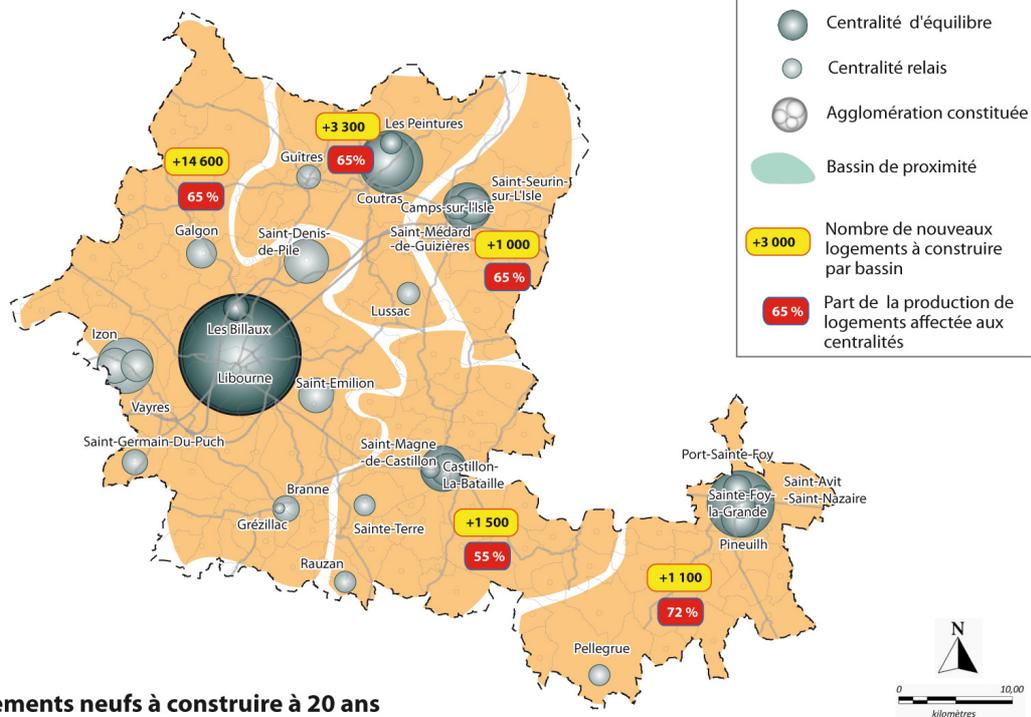
#### ARMATURE TERRITORIALE DU SCOT - L'APPARTENANCE AUX BASSINS DE PROXIMITE



## REPARTITION DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE



## REPARTITION DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS NEUFS



## 6 ARTICULATION DU SCOT AVEC LES PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES

L'ensemble des plans, schémas et programmes du territoire avec lesquels de SCoT doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte a été analysé. Ainsi :

- **Le SCoT sera compatible avec :**
  - Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne ;
  - Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappes profondes ;
  - Le SAGE Isle-Dronne ;
  - Le SAGE Dordogne-Atlantique ;
  - Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Adour-Garonne ;
  - Les Zones de bruit de l'aérodrome de Libourne-Les Artigues-de-Lussac ;
- **Le SCoT prendra en compte :**
  - Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Aquitaine ;
  - Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) d'Aquitaine
  - Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) de la Gironde ;
  - Le Schéma régional des carrières ;
  - Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Gironde

## 7 ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES COMPLEMENTAIRES PROPOSEES

L'analyse des effets notables sur l'environnement de la mise en œuvre du SCoT a été conduite à l'échelle du territoire du Grand Libournais. Elle s'appuie sur l'analyse de l'état initial de l'environnement, diagnostic préalable ayant identifié les enjeux environnementaux du territoire. Elle est abordée suivant l'ensemble des thématiques environnementales examinées préalablement.

Les prescriptions du DOO garantissent la mise en œuvre du scénario de développement retenu. Certaines sont directement liées à l'application du principe d'évitement conduit tout au cours de la démarche itérative de réflexion sur le projet de SCoT.

Ainsi, la **définition d'un rythme d'accueil de population compatible** avec les ressources et les capacités du Grand Libournais constitue **la première mesure « d'évitement » du projet de SCoT**.

Le code **couleur des incidences** est le suivant :

		Incidence positive
		Incidence neutre
		Incidence négative



Thématique environnementale	Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)				Impact cumulé
	I - Promouvoir une organisation rationnelle et équilibrée du territoire	II - La nature, un capital à transmettre et des ressources à préserver	III - Concevoir un nouveau modèle de développement urbain, garant de la qualité du cadre de vie	IV - Conforter l'économie et développer l'emploi	
<b>Ressources naturelles</b>	● - Maîtrise du développement urbain.	● - Tout projet d'urbanisation doit justifier de la disponibilité de la ressource en eau potable et de la bonne gestion des eaux usées. ● - Dans les zones où la ressource en eau est déficitaire, l'horizon de développement est limité à 10 ans. ● - Préservation des sites potentiels d'exploitation de granulats.	● - Consommation supplémentaire de ressources naturelles, augmentation des rejets d'eaux usées et pluviales. ● - Limitation de l'objectif d'accueil de population aux capacités du territoire, en particulier en termes d'alimentation en eau potable.	●	La subordination de l'objectif d'accueil de population à l'adéquation besoins-ressources (contrairement aux évolutions récentes) devrait éviter les effets négatifs sur les ressources naturelles de l'augmentation de la population et des activités. La dynamique de sécurisation de la ressource devra être poursuivie.
<b>Energies et GES</b>	● - Priorisation des logements et des activités dans les centralités. ● - Performance énergétique des bâtiments.	● - Interdiction des parcs photovoltaïques sur les territoires à forte valeur agronomique et/ou cultivés. ● - Promotion d'un habitat économe en énergie et du recours aux énergies renouvelables.	● - Définition par les PLH des objectifs chiffrés et des modalités d'intervention pour la réhabilitation et la rénovation thermique du parc de logements anciens dégradés. ● - Augmentation des déplacements sur le territoire et des consommations d'énergie du secteur du logement. ● - Continuité et compacité du tissu urbain, renforcement de la mixité fonctionnelle, de la densité de logements et de l'accessibilité en transports collectifs dans les centres urbains et les secteurs d'extension immédiats, priorisation des constructions dans les centralités et dans les zones desservies par les transports collectifs, promotion d'un système de déplacements durables et des énergies renouvelables.	● - Encouragement de la desserte des zones d'activités par les transports collectifs et les modes doux. ● - Localisation prioritaire du développement commercial au sein des centralités et de leurs centres / villes bourg, en optimisant leur accessibilité. ● - Encouragement à l'utilisation des énergies renouvelables.	Le recentrage du développement urbain, le renouvellement, la réhabilitation et la densification urbains, le renforcement des transports collectifs et des modes doux et la promotion des énergies renouvelables devraient annuler les effets négatifs de l'augmentation de la population et des activités. Cette dynamique devra être poursuivie.
<b>Risques et nuisances</b>	● - Augmentation des logements et activités dans les centralités, déjà bruyantes mais en favorisant des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.	● - Promotion des modes de déplacements doux. ● - Identification et préservation des zones jouant un rôle dans la lutte contre les inondations. ● - Limitation de l'imperméabilisation des sols en tissu urbanisé et développement des murs, terrasses et toitures végétalisées.	● - Augmentation des déplacements sur le territoire. ● - Continuité et compacité du tissu urbain, renforcement de la mixité fonctionnelle, de la densité de logements et de l'accessibilité en transports collectifs dans les centres urbains et les secteurs d'extension immédiats, priorisation des constructions dans les centralités, promotion d'un système de déplacements durables, traitement particulier de l'exposition au bruit dans les centres comprenant des gares ou haltes ferroviaires.	● - Encouragement de la desserte des zones d'activités par les transports collectifs et les modes doux. ● - Localisation prioritaire du développement commercial au sein des centralités et de leurs centres / villes bourg, en optimisant leur accessibilité.	Le recentrage du développement urbain, le renouvellement, la réhabilitation et la densification urbains, en tenant compte de l'exposition au bruit, le renforcement des transports collectifs et des modes doux, la limitation de l'imperméabilisation, la préservation des zones d'expansion des crues et l'encadrement du développement urbain dans les zones soumises aux risques naturels devraient compenser les effets négatifs de l'augmentation de la population et des activités. Cette dynamique devra être poursuivie.
<b>Milieu naturel</b>	● - Intégration de la trame verte et bleue dans les zones N et A des PLU.	● - Création d'une armature écologique du territoire s'appuyant sur une protection graduelle des espaces y participant : ● > les cœurs de biodiversité majeurs, avec une interdiction de la majorité des constructions, > les cœurs de biodiversité complémentaires où toute ouverture à l'urbanisation y sera évitée. ● - Préservation des coupures d'urbanisation, des corridors écologiques, des milieux aquatiques et humides, de la nature en ville.	● - Consommation d'espaces, limitée par la densification et la réduction de la vacance des logements. ● - Les espaces urbains non bâtis, constitutifs de la trame verte et bleue, ne devront plus avoir une vocation urbaine. ● - Justification de l'impossibilité d'utiliser prioritairement une autre source de foncier lors de toute ouverture de zone à urbaniser au sein d'espaces naturels ou agricoles.	● - Compatibilité de l'implantation d'équipements et d'infrastructures touristiques ou de services avec les enjeux des espaces dans lesquels ils seront implantés.	L'encadrement du développement urbain, la création d'une armature écologique du territoire, s'appuyant sur une protection graduelle des espaces naturels, devraient compenser les effets négatifs de l'augmentation de la population et des activités.
<b>Paysage et patrimoine</b>	●	● - Protection de la "nature en ville", des paysages patrimoniaux et du patrimoine bâti identitaire. ● - Mise en valeur des entrées de ville et de la perception des paysages depuis les axes structurants de circulation. ● - Maintien des coupures d'urbanisation.	● - Mise en valeur du patrimoine, qualité urbaine et architecturale, qualité des espaces publics et de la trame verte urbaine.	● - Aménagements paysagers des espaces publics, des zones d'activités économiques et des espaces commerciaux. ● - Limitation du développement linéaire des zones économiques. ● - Prise en compte de la qualité patrimoniale et paysagère du territoire dans les projets d'aménagement touristique.	Le SCoT renforcera la préservation des paysages et du patrimoine en limitant l'étalement urbain, en préservant les coupures d'urbanisation, en aidant à l'intégration des nouvelles constructions et en veillant à l'aménagement qualitatif des espaces publics.
<b>Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers</b>	● - Délimitation des zones N et A et justification de la délimitation des zones U.	● - Protection des cœurs de biodiversité majeurs et complémentaires et interdiction ou évitement de la majorité des constructions dans ces espaces. ● - Protection des zones agricoles. ● - Limitation de l'étalement urbain au profit de la densification.	● - Consommation d'espaces mais réduction de - 16% environ la consommation d'espaces naturels et agricoles à l'horizon de 2030 par rapport à la consommation annuelle moyenne de la précédente décennie. ● - 50 % minimum d'urbanisation pour la production de logements au sein de l'espace urbain déjà constitué, et en priorité par réutilisation du gisement foncier et immobilier du périmètre urbain aggloméré avant l'ouverture de toutes zones à urbaniser. ● - Délimitation justifiée du périmètre aggloméré. ● - Justification de toute ouverture de zone à urbaniser au sein d'espaces naturels ou agricoles, avec mesures compensatoire associées. ● - Augmentation des densités de logements, réduction de la vacance. ● - Définition des enveloppes foncières permettant la réalisation des opérations économiques, d'équipements collectifs et d'infrastructures uniquement en extension de l'urbanisation.	● - Localisation prioritaire du développement commercial au sein des centralités et de leurs centres / villes bourg.	L'accueil d'une nouvelle population et d'activités consommera 1 810 ha, dont 1 140 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers. Cependant, l'encadrement du développement urbain en termes de localisation, de densité et de temporalité devrait partiellement annuler ces effets négatifs en réduisant d'environ 16% la consommation d'espaces naturels et agricoles à l'horizon de 2030 par rapport à la consommation annuelle moyenne de la précédente décennie.





## 8 INDICATEURS DE SUIVI

La démarche de suivi est indispensable **pour évaluer l'efficacité des actions et mesures mises en place dans le cadre du SCoT**, et pour éventuellement les réajuster, si celles-ci s'écartent des objectifs prévus. Les indicateurs de suivi retenus permettent un suivi pertinent des principales incidences du projet de SCoT sur l'environnement. Ils doivent tous être examinés tant à l'échelle communale qu'à celle du SCoT.

Indicateur de suivi	Type (unité)	Source de l'information	Fréquence de suivi	Thématique environnementale
Documents compatibles ou rendus compatibles avec le SCoT	Nombre	PLU, PLUi, PLH, DDTM	Annuelle	
Part de logements produits au sein du périmètre aggloméré par rapport au nombre total de logements produits, pour chaque bassin de vie	Part (%)	Permis de construire	Annuelle	Consommation d'espace
Part de logements produits dans les centralités par rapport au nombre total de logements produits, pour chaque bassin de vie	Part (%)	Permis de construire	Annuelle	Consommation d'espace
Densité en nouveaux logements par niveau d'armature urbaine et en périmètre aggloméré ou en extension	Nombre (logements/ha)	BD MAJIC	Annuelle	Consommation d'espace
Consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (évolution des zones N et A et des EBC) et tendance par rapport à l'objectif de consommation du SCoT	Surface (ha) (et %)	BD MAJIC, PLU/PLUi	Annuelle	Consommation d'espace, milieu naturel
Consommation d'espace en zone U et tendance par rapport à l'objectif de consommation du SCoT	Surface (ha) (et %)	BD MAJIC, PLU/PLUi	Annuelle	Consommation d'espace
Consommation en eau potable distribuée	Volume (m <sup>3</sup> /hab.an)	Gestionnaires AEP	Annuelle	Ressources naturelles
Volumes prélevés par captage d'eau potable	Volume (m <sup>3</sup> /an)	Gestionnaires AEP	Annuelle	Ressources naturelles
Taux de couverture du réseau STEP	Part (%)	Gestionnaires eaux usées	Annuelle	Ressources naturelles
Part modale des déplacements domicile - travail (TC, voiture, vélo, piéton)	Part (%)	INSEE	Suivant source	Risques et nuisances, énergie et GES
Opérations d'énergie renouvelable autorisées sur le territoire	Puissance installée (W)	Permis de construire	Annuelle	Energie et GES
Superficie dévolue aux nouvelles carrières situées en zones Natura 2000 au regard de la superficie totale accordée aux nouvelles carrières	Taux	Dossiers de Demande d'Autorisation d'Exploiter	Quinquennale	Ressources naturelles, milieu naturel

